

Notre métier : la pulvérisation
Spraying is our business

2010
2010

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Incluant le Rapport d'activité et le Rapport Financier Annuel

Exercice du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010

GROUPE
EXEL[®]
INDUSTRIES



Exercice du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010

Document de Référence

Incluant le Rapport d'activité et le Rapport Financier Annuel



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 décembre 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- ▶ Les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2009 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 décembre 2009.
- ▶ Les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2008 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 décembre 2008.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen no 809/2004 pris en application de la directive dite "prospectus" 2003/71/ce du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.

1. Personnes responsables	p. 3, 4
1.1 Nom et fonction des responsables du document	
1.2 Attestation des responsables	
2. Nom et adresse des contrôleurs légaux	p. 3
3. Informations financières sélectionnées	p. 15, 16, 21, 22, 44
4. Facteurs de risques	p. 10, 11, 12, 14, 15, 16, 19, 22, 23, 48, 49
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	p. 5
Raison sociale et nom de la société	p. 66 à 68
Lieu et numéro d'enregistrement	p. 66 à 68
Date de constitution et durée de vie	p. 66 à 68
Siège social et forme juridique	p. 66 à 68
Evènements importants dans le développement	p. 66 à 68
5.2 Investissements	p. 14
6. Aperçu des activités	p. 6 à 12
6.1 Principales activités	
6.2 Principaux marchés	
6.3 Degré de dépendance, position concurrentielle	
7. Organigramme	p. 6, 37
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	p. 12, 13, 19
9. Examen de la situation financière et du résultat	p. 15, 21, 22, 28 à 58
9.1 Situation financière	
9.2 Résultat d'exploitation	
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	p. 23, 29, 32, 40, 51, 55, 56
10.2 Flux de trésorerie	p. 31, 40, 47, 48
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	p. 22, 23, 29, 42, 43, 45, 48, 51, 57, 58
11. Recherche et développement, brevets, licences	p. 16 à 20
12. Information sur les tendances	p. 9, 10, 11, 12, 15, 16
13. Perspectives	p. 15, 16
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, direction générale	p. 26, 62
15. Rémunération et avantages	p. 3, 26, 44, 48
16. Fonctionnements des organes d'administration et de direction	p. 62, 63, 64
17. Salariés	
17.1 Effectifs	p. 20, 44, 45, 58
17.2 Stock-options	p. 26, 48
17.3 Participation des salariés dans le capital	p. 23, 24
18. Principaux actionnaires	p. 23
19. Opérations avec des apparentés	p. 13, 48
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	p. 14, 15, 16, 21, 22, 23, 27, 28 à 61, 68
Informations financières historiques et états financiers, vérification des informations financières historiques annuelles	
Politiques de distribution des dividendes	
Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	p. 23, 40, 55, 56, 68
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 66, 67, 68
22. Contrats importants	p. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 48, 58, 61
23. Informations provenant de tiers	na
24. Documents accessibles au public	p. 4
25. Informations sur les participations	p. 33, 37, 38, 39, 53, 54

Sommaire

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2	4 LES COMPTES	28
1 INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	3	Sommaire	28
Responsable du Document de Référence	3	Comptes consolidés	29
Attestation du responsable	3	Bilan consolidé au 31 août 2010	29
Responsables du contrôle des Comptes	3	<i>Actif – Passif</i>	29
Responsable de l'information	4	Compte de résultat	30
Information et relations avec les actionnaires	4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	31
		Tableau de variation des capitaux propres consolidés	32
		Annexe aux comptes consolidés	33
		Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	50
		Comptes sociaux simplifiés	51
	5	Bilan au 31 août 2010	51
	5	<i>Actif – Passif</i>	51
	6	Compte de résultat	52
	6	Annexe aux comptes sociaux	52
	6	Projet d'affectation du résultat	58
	9	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	59
	11	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	60
	12		
	14		
	14		
		5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	62
	15	Organes de direction et d'administration d'EXEL Industries	62
	15	Direction et Comité Stratégique du Groupe	62
	15	Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA	62
	15	Honoraires des Commissaires aux Comptes	62
	16	Rapport du Président du Conseil d'Administration	63
	16	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	65
	19		
	21		
	22		
	23		
	23		
	23		
	25		
	26		
	27		
	27		
		6 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	66
		Renseignements concernant EXEL Industries	66
		Renseignements concernant le capital	68
		Autres titres donnant accès au capital	68
		Etat des nantissements	68
		Pacte d'actionnaires	68
		Dividendes	68
		7 RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011	69

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Patrick Ballu,
Président et Directeur Général

“Dans un environnement mondial dégradé, nous n’imaginions pas réussir un exercice 2009-2010, tous comptes faits, aussi satisfaisant”.

Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Il y a moins d’un an, dans un environnement mondial dégradé, nous n’imaginions pas réussir un exercice 2009-2010, tous comptes faits, aussi satisfaisant.

Rappelons cependant que, dès le début de la crise, nous avons reconfiguré nos organisations et dynamisé nos actions commerciales. Par conséquent, dès la deuxième partie de l’exercice, nous avons tiré profit de la légère amélioration constatée sur nos marchés. Nous recueillons ainsi le fruit de l’excellent travail mené par l’ensemble de nos équipes. Je tiens ici à les remercier de nouveau pour leur engagement et leurs efforts.

Malgré la baisse de notre chiffre d’affaires, nous avons notamment su étendre notre expérience du Lean Management à la plupart de nos sites industriels, lancer de nombreux nouveaux produits et renforcer notre présence dans nos zones géographiques stratégiques.

De même, tout en continuant à investir en R&D et dans nos outils de production, nous avons poursuivi la réduction de notre Besoin en Fonds de Roulement et de nos dépenses, favorisant la croissance de notre trésorerie. Ainsi, moins de 3 ans seulement après la reprise de Hardi qui était très endetté, notre trésorerie nette est déjà redevenue positive.

Le retournement de la tendance, encore timide et incertain, nous incite à rester adaptables et prudents, mais nous abordons cette année 2011 avec détermination, sans relâcher nos efforts. En 2011, quatre axes seront poursuivis :

- 1/ Conquérir de nouvelles parts de marché dans le monde.
- 2/ Améliorer notre rentabilité.
- 3/ Renforcer notre trésorerie disponible.
- 4/ Poursuivre nos investissements en R&D et dans nos sites de production.

Au-delà de la conjoncture immédiate, nous avons confiance en l’avenir, car les tendances de fond de nos marchés sont porteuses. Mieux nourrir le monde, respecter l’environnement, accompagner le développement industriel des pays émergents : EXEL Industries est au cœur de ces trois challenges.

Enfin, nos filiales présentes sur les 5 continents, la complémentarité de nos marchés, la qualité de nos produits et les compétences de nos équipes sont nos atouts pour l’avenir. Avec une stratégie claire, une assise financière solide et nos valeurs ancrées dans notre culture d’entrepreneurs, nous continuerons à nous développer pour créer de la valeur sur le Moyen et le Long Terme.

Merci pour votre fidélité,

1 | INFORMATION SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que :

- les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- et que le rapport d'activité présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des Contrôleurs Légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

L'AMF nous a demandé d'inclure expressément le paragraphe suivant :

" Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels contient l'observation suivante : le rapport de gestion ne mentionne pas exhaustivement les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce relatives aux rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux durant l'exercice ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci."

En réponse à cette demande de l'AMF, je tiens à préciser que :

- Nous ne mentionnons pas exhaustivement ces informations, car les détailler de façon personnalisée nous paraît indiscret, tant vis-à-vis des intéressés que de la profession, totalement muette sur ce sujet ;
- Ma rémunération est indiquée avec précision ;
- Le total des rémunérations, bénéficiant aux membres du comité de direction, et aux mandataires sociaux d'EXEL Industries, étant également indiqué, cela permet à nos actionnaires d'être bien informés et de constater qu'elles restent raisonnables.

Patrick BALLU
Président et Directeur Général

Responsable du Document de Référence

Monsieur Patrick BALLU
Président et Directeur Général

Responsables du contrôle des Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Les comptes de l'exercice 2009-2010 ont été approuvés par :

Société DELOITTE & Associés

- Date du mandat: 19 janvier 2009.
- Fin du mandat: mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

SA Philippe VENET & Associés

- Date du mandat: 19 janvier 2009.
- Fin du mandat: mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Société B.E.A.S.

- Date du mandat: 19 janvier 2009.
- Fin du mandat: mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Madame Geneviève VENET-MOREL

- Date du mandat: 19 janvier 2009.
- Fin du mandat: mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Responsable de l'information

Monsieur Patrick BALLU

EXEL Industries

54, Rue Marcel Paul - 51200 EPERNAY

Tél. 03 26 51 52 55

Information et relations avec les actionnaires

1. Communication financière

EXEL Industries pratique une large politique d'information à l'intention de ses actionnaires et de l'ensemble de la communauté financière et du public, au travers :

- Un Rapport Annuel – Document de Référence déposé auprès de l'AMF,
- La publication d'avis financiers et de communiqués de presse,
- Des lettres d'information trimestrielles,
- Des réunions régulières avec les journalistes, les analystes et investisseurs,
- Des visites de nos sites industriels,
- Un site Internet disposant d'une partie consacrée à la communication financière.

Par ailleurs, depuis le mois de novembre 2008, EXEL Industries est partenaire de la FFCI (Fédération Française des Clubs d'Investissement), association indépendante, à but non lucratif, au service de la communauté des actionnaires individuels.

2. Demandes d'information

Les documents sont disponibles sur simple demande et certains téléchargeables sur notre site internet :

www.exel-industries.com, espace "Finance".

Pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux Comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques d'EXEL Industries et de ses filiales des trois derniers exercices et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de l'émetteur.

3. Publications 2009-2010

15 décembre 2009 :	Chiffre d'Affaires 1 ^{er} Trimestre
30 mars 2010 :	Chiffre d'Affaires 2 ^e Trimestre
28 avril 2010 :	Résultats 1 ^{er} Semestre
29 juin 2010 :	Chiffre d'Affaires 3 ^e Trimestre
12 octobre 2010 :	Chiffre d'Affaires 4 ^e Trimestre
14 décembre 2010 :	Résultats Annuels

4. Calendrier de communication 2011

14 décembre 2010 :	Chiffre d'Affaires 1 ^{er} Trimestre
25 janvier 2011 :	Assemblée Générale
29 mars 2011 :	Chiffre d'Affaires 2 ^e Trimestre
27 avril 2011 :	Résultats 1 ^{er} semestre
28 juin 2011 :	Chiffre d'Affaires 3 ^e Trimestre
11 octobre 2011 :	Chiffre d'Affaires 4 ^e Trimestre
14 décembre 2011 :	Résultats annuels

5. Sociétés réalisant des études sur le groupe EXEL Industries

- Arkéon Finance
- Aurel-BGC
- CM-CIC Securities
- Crédit Agricole Cheuvreux
- Exane BNP Paribas
- Gilbert Dupont (Crédit du Nord)
- ID Midcap
- Oddo Securities
- Portzamparc

2 | PRÉSENTATION DU GROUPE

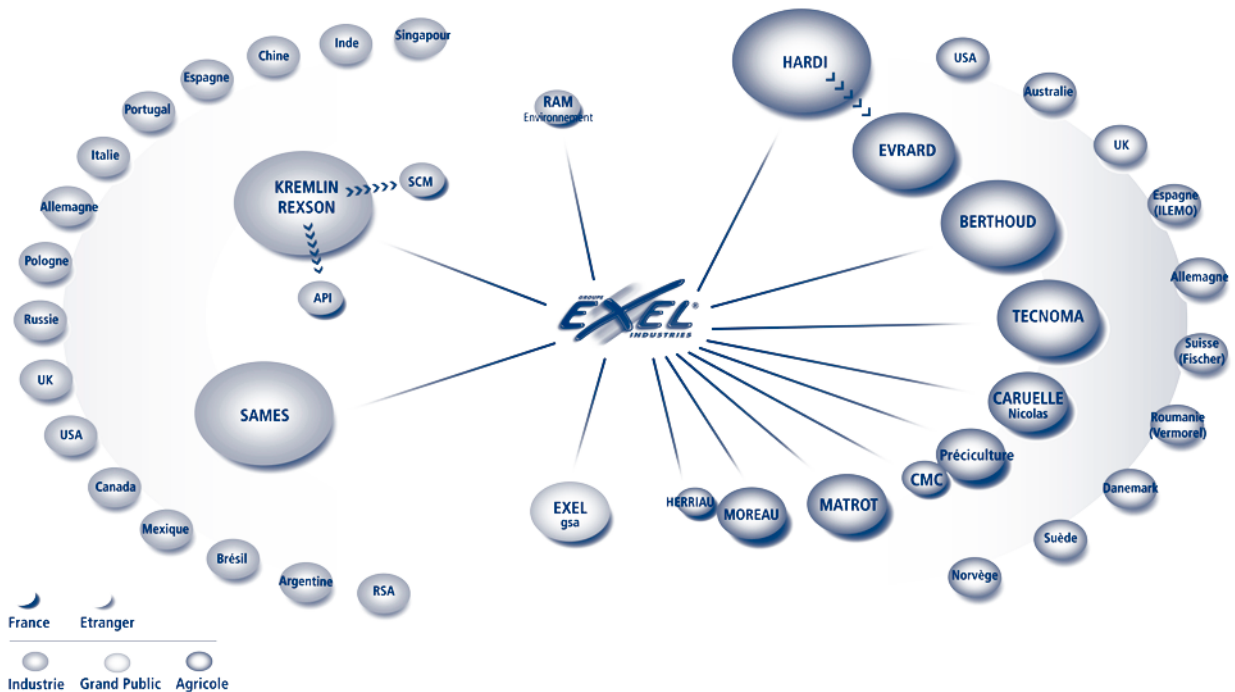
Historique du Groupe

Dès 1946, Vincent BALLU, ingénieur ETP et père du P.D.G. actuel, invente, met au point et construit lui-même le prototype du premier "tracteur enjambeur", destiné aux vignobles de Champagne de la célèbre maison Moët et Chandon. En 1947, cette réalisation vaudra à son créateur le premier prix de "l'Association Viticole Champenoise" et sera à l'origine de la motorisation de la culture de la vigne en Champagne, puis dans tous les vignobles étroits.

- ▶ **1952** Création de Tecnomat pour commercialiser ces tracteurs enjambeurs.
- ▶ **1953** Tecnomat devient concessionnaire local des pulvérisateurs Vermorel.
- ▶ **1959** Invention par Tecnomat du premier pulvérisateur en résine de synthèse.
- ▶ **1960** Tecnomat commence à fabriquer lui-même ses nouveaux pulvérisateurs.
- ▶ **1966** Rachat de "Vermorel" (ex n° 1), d'"Ulysse Fabre" et de "Lachazette".
- ▶ **1967** Premier oscar à l'exportation.
- ▶ **1975** Lancement des premiers pulvérisateurs de jardin injectés en résine de synthèse.
- ▶ **1980** Décès du fondateur : Vincent BALLU.
Patrick BALLU, ingénieur Arts et Métiers et CPA, succède à son père, la société réalise près de 80 millions de francs (12,2 M€) de chiffre d'affaires.
- ▶ **1986** Modernisation de l'usine d'Épernay, nouvelle gamme de pulvérisateurs agricoles. Reprise de RAM et de Caruelle près d'Orléans, et de Nicolas à Agen.
- ▶ **1987** Création du Groupe EXEL et reprise de Berthoud, le leader français des pulvérisateurs agricoles et de jardin, avec ses filiales Seguip, Thomas et Perras. Le Groupe EXEL triple sa taille et devient un leader mondial des pulvérisateurs pour la protection des végétaux.
- ▶ **1988** L'Entreprise est élue "Entreprise française la plus innovatrice."
- ▶ **1989** Reprise de Vititrac et de Loiseau, concurrentes en tracteurs enjambeurs.
- ▶ **1990** Reprise de Préciculture, leader français des automoteurs de pulvérisation.
- ▶ **1993** Simplification des structures juridiques du Groupe, autour d'EXEL Industries, qui détient la plupart des marques et des brevets.
- ▶ **1996** Rachat de Kremlin, leader Français du matériel de peinture. Après l'agriculture et le grand public, le Groupe EXEL est désormais présent dans l'industrie.
- ▶ **1997** Le Groupe EXEL prend la raison sociale d'EXEL Industries et s'introduit au Second Marché de la Bourse de Paris.
- ▶ **1998** Le chiffre d'affaires consolidé dépasse 1 milliard de Francs (150 M€).
- ▶ **1999** Acquisition d'EUROTEC (UK).
- ▶ **2000** Doublement de l'usine de Préciculture. Acquisition de FISCHER et de Rexson. EXEL Industries devient n° 3 mondial* de la protection des matériaux.
- ▶ **2001** Acquisition de Sames, n° 2 mondial* de la pulvérisation industrielle électrostatique, et de Matrot, leader dans les automoteurs pour l'agriculture.
- ▶ **2003** Fusion de Kremlin et Rexson. Acquisition d'Herriau (Protection des Végétaux).
- ▶ **2006** Acquisition de CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), spécialiste du tracteur enjambeur vigneron.
- ▶ **2007** Acquisition de Moreau, leader français des arracheuses de betteraves. EXEL Industries devient ainsi l'un des principaux acteurs européens de l'arrachage de betteraves.
- ▶ **2007** Acquisition de Hardi, n° 2 mondial de la pulvérisation agricole. Avec cette acquisition, EXEL Industries consolide son leadership mondial dans la Protection des Végétaux.
- ▶ **2009** Acquisition de Johnstone. EXEL Industries consolide ses positions dans la Protection des Matériaux en Amérique du Nord.

* Données internes à la société

Organigramme du Groupe EXEL Industries au 30-11-2010



L'activité du Groupe EXEL Industries

Le Groupe n'a qu'un seul métier, la pulvérisation, appliqué à deux activités :

- la Protection des Végétaux, activité qui connaît des variations saisonnières en raison du temps et de la nature,
- la Protection des Matériaux, activité peu saisonnière.

1 - LES MÉTIERS ET LES PRODUITS DU GROUPE

1.1 - La protection des végétaux

Les pulvérisateurs agricoles, professionnels, semi-professionnels ou grand public, destinés à la protection des végétaux, constituent le métier historique d'EXEL Industries.

Le pulvérisateur permet de protéger et de soigner les plantes en leur apportant avec précision, juste la bonne dose de médicaments dont elles ont besoin.

Parfois appelés phytomédicaments ou produits phytosanitaires, les médicaments sont les médicaments des plantes. Ils comprennent les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc.

La conception d'un pulvérisateur implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permettent de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Ces contraintes normatives de sécurité et d'environnement sont nombreuses et exigeantes. Tout nouvel intervenant devrait donc les respecter, voire faire homologuer ses produits, avant de pouvoir les commercialiser.

Voici un extrait des principales normes à respecter :

- Directive européenne 2006/42/EC dite directive machine révisée (entrée en application à partir du 29 décembre 2009) qui fixe au niveau européen les exigences essentielles de sécurité à respecter par les constructeurs de machines agricoles. Concernant les pulvérisateurs, cette directive s'appuie sur la norme EN ISO 4254-6.
- Amendement à la directive machine (adopté par le parlement européen le 22 avril 2009). Cet amendement, qui concerne uniquement les pulvérisateurs, complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet "Environnement". Les constructeurs de pulvérisateurs devront donc à l'avenir se conformer au niveau européen à la norme EN 12 761 sur le respect de l'environnement.
- Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides votée par le Parlement Européen en janvier 2009 qui vise en particulier à harmoniser au niveau européen la mise en œuvre des médicaments avec l'instauration de mesures telles que la formation des utilisateurs, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs, la gestion des effluents phytosanitaires, le respect de bonnes pratiques, etc.

- Enregistrement par le Julius Kühn Institut pour vendre en Allemagne des pulvérisateurs agricoles.
- Passage aux mines obligatoire pour les tracteurs enjambeurs, automoteurs, et pulvérisateurs tractés, tant en France que dans d'autres pays européens (procédure longue et coûteuse).
- Arrêté du 12 septembre 2006 sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui incite notamment les fabricants à proposer en France des pulvérisateurs répondant aux nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordements), de dilution des résidus de fond de cuve et de réduction de la dérive.
- Nouvelle "Loi sur l'Eau", votée le 20 décembre 2006, qui rend obligatoire et qui impose en France un contrôle technique périodique (tous les 5 ans) et obligatoire de tous les pulvérisateurs depuis le 1^{er} janvier 2009.

En conséquence, toutes ces exigences imposent une très grande précision d'application des médicaments, et de toujours appliquer **"la bonne dose au bon endroit et au bon moment"**. A titre d'exemple, le débit des buses ne doit pas s'écarter de plus de 5% du débit nominal et la distribution transversale sous la rampe doit être parfaitement homogène (coefficient de variation < 7%).

Le pulvérisateur doit donc être très fiable, toujours prêt à fonctionner, et capable d'être facilement et rapidement réglé pour chaque nouvelle application.

1.1.1 - Dans l'agriculture

Le pulvérisateur est l'outil le plus utilisé après le tracteur. Il sert près de 8 mois par an, étant donné que chaque parcelle doit être pulvérisée 4 à 20 fois par an, selon le type de culture. La fiabilité du pulvérisateur garantit la qualité et le rendement des cultures, et est déterminante dans l'efficacité de chaque médicament.

Le coût annuel du pulvérisateur représente souvent moins de 5 % du budget annuel de protection des plantes, dont il est pourtant le pilote. On comprend donc l'importance de la qualité de son travail pour la maîtrise et l'optimisation des charges d'exploitation des agriculteurs.

Face aux nouveaux défis de la mondialisation et à l'évolution des politiques de subventions (en particulier la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne), les agriculteurs doivent mieux cerner les charges liées à la mécanisation. La productivité de l'hectare disparaît progressivement pour une productivité de l'Homme.

Ce nouveau challenge entraîne :

- ▶ des itinéraires culturaux simplifiés (semis direct par exemple),
- ▶ une agriculture raisonnée,
- ▶ une pulvérisation :
 - plus précise (liaison GPS pour moduler les quantités en fonction du besoin local) ;
 - plus rapide (limiter les temps de déplacement sur des exploitations plus grandes) ;
 - plus sûre, plus fiable (adapter et respecter les quantités pour plus d'efficacité) ;
 - mieux gérée (pré-programmation des traitements pour mieux les maîtriser) ;
 - et permettant une véritable traçabilité (pour prouver, si nécessaire, le bon respect du cadre réglementaire).

Le pulvérisateur peut être motorisé (automoteur) ou bien alors porté ou traîné par un tracteur. Les automoteurs disposent de leur propre cabine, tout confort et éventuellement climatisée.

Certains d'entre eux, dits "enjambeurs", sont particulièrement bien adaptés aux cultures viticoles et maraîchères.

La valeur d'un pulvérisateur agricole est comprise entre 2 000 et 150 000 euros, suivant sa taille, ses performances et sa sophistication. Les plus élaborés peuvent avoir toutes leurs fonctions (dépliage, géométrie, hauteur...) télécommandés depuis la cabine, et même régulés par électronique, aussi bien dans la phase préparatoire (remplissage, dosage, mélange, nettoyage...) que pendant la pulvérisation de la culture : régulation automatique du débit par hectare (quelles que soient les variations de vitesse de l'engin), de la largeur effective de pulvérisation de la rampe, etc.

Tous ces perfectionnements rentrent dans le cadre de "l'agriculture raisonnée, de précision" (respectueuse de la qualité nutritionnelle des aliments, de la santé et de l'environnement), dans lequel le pulvérisateur va jouer un très grand rôle.

Il existe différentes techniques de pulvérisation des engrais et des médicaments, par exemple :

- ▶ **le jet projeté** : des gouttelettes sont créées par la mise en pression (2 à 50 bars) du liquide,
- ▶ **l'aéroconvection ou jet porté** : les gouttelettes générées par la pression du liquide sont transportées par un courant d'air créé par un ventilateur. Elle est souvent utilisée dans l'arboriculture, pour apporter les gouttelettes dans la profondeur du feuillage,
- ▶ **le pneumatique** : cette pulvérisation est provoquée par la grande vitesse de l'air (plusieurs centaines de km/h), générée par un ventilateur centrifuge et qui pulvérise le liquide arrivant au centre du jet d'air. Cette technique est utilisée dans les vignes ou dans les cultures nécessitant une forte pénétration à un endroit très localisé,
- ▶ **le centrifuge** : le liquide amené sans pression au centre d'un disque, entraîné à grande vitesse par un moteur électrique, est pulvérisé à sa périphérie. La taille des gouttes est directement fonction de la vitesse du disque, ce qui permet un spectre très homogène des gouttelettes. Cette technique est utilisée pour appliquer des produits beaucoup plus concentrés (10 fois moins d'eau transportée), comme par exemple pour traiter le coton en Afrique, en utilisant la dérive du vent.

Une large gamme de pulvérisateurs est proposée par chacune des grandes marques du Groupe : Berthoud, Caruelle, Evrard, Hardi, Matrot, Nicolas, Segui, Thomas et Tecnomat, pour être en mesure de couvrir la totalité des besoins du marché.

1.1.2 - Dans les potagers, les serres et les zones maraîchères.

Les pulvérisateurs à main et à dos permettent de soigner la qualité des fruits et des légumes.

1.1.3 - Dans les jardins privés ou d'amateurs

Le pulvérisateur à main (à gâchette ou à pression préalable) permet à chaque jardinier d'apporter à ses plantes d'ornement tous les médicaments dont elles ont besoin.

EXEL distribue une gamme complète de pulvérisateurs à main, sous ses différentes marques : Berthoud, Cooper Pegler, Peras, Tecnomat, et sous des marques de distributeurs.

1.1.4 - Description des sociétés concernées

EXEL Industries a dix filiales directes : Tecnomat, Berthoud, Caruelle-Nicolas, Hardi, Préciculture, CMC, Matrot, Moreau, Herriau et Exel gsa :

Tecnomat Technologies, installée à Epernay dans la Marne, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles sous sa marque Tecnomat.

En outre, elle distribue des tracteurs enjambeurs vignerons, dont la principale utilisation est la pulvérisation, sous les marques Tecnomat, Loiseau et Viti Label.

Elle fabrique et distribue également des composants pour d'autres sociétés et en particulier pour les sociétés du Groupe (cuves, pièces d'injection, etc.).

La société a réalisé un Chiffre d'Affaires de 36,7 M€ pour le dernier exercice contre 47,2 M€ pour l'exercice précédent.

Berthoud Agricole, installée à Belleville-sur-Saône, dans le Rhône, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes et les arbres fruitiers. La gamme de Berthoud couvre l'ensemble des besoins du marché, avec plus de 120 familles de produits différents. Berthoud, marque leader du marché français, a réalisé un CA de 37,9 M€ pour le dernier exercice contre 61,5 M€ pour l'exercice précédent.

Caruelle-Nicolas, installée à Saint-Denis de l'Hôtel dans le Loiret, conçoit, fabrique et commercialise les pulvérisateurs vendus sous ses quatre marques : Caruelle et Segui pour les pulvérisateurs à rampes destinés aux grandes cultures, Nicolas et Thomas, pour les pulvérisateurs à turbine destinés au traitement des vignes et des arbres fruitiers.

La société a réalisé un CA de 16,3 M€ pour le dernier exercice contre 25,1 M€ pour l'exercice précédent.

Le groupe Hardi, dont le siège est situé à Taastrup au Danemark, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs pour les grandes cultures, les vignes, les arbres fruitiers, les golfs, les parcs et les jardins. Le groupe Hardi comprend 9 sociétés dans le monde, dont une en France avec Hardi-Evrard, et compte 5 sites de production (Danemark, France, Australie, USA et Espagne). Cela fait de Hardi la marque leader de la pulvérisation agricole dans le monde.

Le groupe Hardi a réalisé un CA de 124,2 M€ pour le dernier exercice contre 153,9 M€ pour l'exercice précédent.

Préciculture, installée à Fère-Champenoise dans la Marne, conçoit et fabrique des châssis automoteurs aux couleurs de chacune des marques : Berthoud, Caruelle, Segui et Tecnomat. Chaque marque monte ensuite ses propres équipements de pulvérisation sur les châssis afin d'en commercialiser un produit fini : l'automoteur de pulvérisation.

Préciculture fabrique également des tracteurs enjambeurs commercialisés par CMC et Tecnomat, qui les équipent de leurs pulvérisateurs.

La société a réalisé un CA de 25,8 M€ pour le dernier exercice contre 33,8 M€ pour l'exercice précédent.

CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), installée à Epernay dans la Marne, a rejoint le Groupe EXEL Industries en juillet 2006. Elle commercialise toute une gamme de tracteurs enjambeurs utilisés dans les vignes.

La société a réalisé un CA de 3,8 M€ pour le dernier exercice contre 4,2 M€ pour l'exercice précédent.

Matrot Equipements est le leader français dans la fabrication d'automoteurs pour l'agriculture.

Matrot, basée à Noyers Saint-Martin (60), fabrique principalement deux gammes de produits : des arracheuses de betteraves automotrices et des automoteurs de pulvérisation.

La société a réalisé un CA de 21,5 M€ pour le dernier exercice contre 25,4 M€ pour l'exercice précédent.

Herriau, acquise en janvier 2003, est basée à Noyelles-sur-Escault dans le Nord. Elle commercialise des semoirs haut de gamme.

La société a réalisé un CA de 1,0 M€ pour le dernier exercice contre 1,4 M€ pour l'exercice précédent.

Moreau installé à Noyelles-sur-Escault dans le Nord, a rejoint le Groupe en juillet 2007.

C'est le leader français des arracheuses de betteraves automotrices. En outre, elle conçoit, fabrique et commercialise des nettoyeurs de plages.

La société a réalisé un CA de 13,7 M€ pour le dernier exercice contre 17,0 M€ pour l'exercice précédent.

EXEL gsa est installée à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône. Elle conçoit, assemble et commercialise des pulvérisateurs à dos et à main pour semi-professionnels et pour jardiniers ainsi que des pompes de puisage et d'arrosage. Ils sont distribués dans tous les réseaux de vente (distribution spécialisée et traditionnelle, en France et à l'étranger).

La société détient une forte part de marché en France, avec ses différentes marques, dont Berthoud, Tecnomat, Peras et Laser.

EXEL gsa a réalisé un CA de 21,6 M€ en 2009-10 contre 22,3 M€ au cours de l'exercice précédent.

1.2 - La protection des matériaux

EXEL Industries assure la protection des matériaux par pulvérisation dans deux domaines différents :

- le matériel d'application des peintures et des produits épais dans l'industrie,
- l'abattage des poussières et des odeurs.

1.2.1 - Le matériel d'application des peintures et de produits épais

La fabrication du matériel de pulvérisation des peintures et autres produits (vernis, colle, enduit, etc.) requiert les mêmes technologies de base que celles utilisées dans la pulvérisation destinée à protéger les végétaux.

Le positionnement d'EXEL Industries consiste à faire économiser à ses clients les produits à pulvériser. Il leur propose des matériels ayant un taux de transfert particulièrement élevé (rapport entre la quantité de produit réellement déposé sur la pièce et la quantité totale de produit utilisé). En effet, le coût des produits consommés dans une année représente souvent 20 fois le prix d'un équipement de pulvérisation.

Aujourd'hui sur ce marché, le Groupe dispose de trois marques clairement positionnées :

- Kremlin pour la phase liquide,
- Rexson pour la phase épaisse,
- Sames pour la phase électrostatique.

Kremlin-Rexson a réalisé un Chiffre d'Affaires consolidé de 61,2 M€ pour le dernier exercice contre 54,3 M€ pour l'exercice précédent.

Kremlin est la marque du Groupe spécialisée dans l'application des produits sous forme liquide, pour la finition industrielle. Ses pompes et ses pistolets permettent de pulvériser des produits aussi divers que peintures, vernis et autres revêtements.

- Les matériels de pulvérisation Kremlin permettent aux utilisateurs de réaliser des gains de productivité importants (réduction de la consommation de peinture) tout en protégeant l'environnement et la santé de l'opérateur (réduction des brouillards de peinture).
- Sa gamme longue s'adresse uniquement aux professionnels et répond à l'ensemble de leurs besoins. Les principaux domaines d'utilisation de ces pistolets sont l'industrie du bois, du métal, du plastique et du transport.

Kremlin utilise différentes techniques de pulvérisation de peinture :

- "pneumatique" (pulvérisation par la vitesse de l'air),
- "airless" (pulvérisation par la pression de la pompe),
- "airmix" (combinaison des deux techniques précédentes).

Chaque modèle de pistolet existe en version manuelle et automatique, pour pouvoir être monté sur des robots de peinture.

Rexson est la marque du Groupe spécialisée dans l'application des produits en phase épaisse dans l'industrie (colle, joint, enduit, pâtes, etc.). Rexson propose des unités d'application à haut rendement, souvent automatisées. Ses produits s'adressent principalement à l'industrie automobile, la métallurgie, l'aéronautique, etc.

Sames est la marque du Groupe spécialisée dans les équipements et les chaînes de pulvérisation électrostatique de peinture et vernis liquides ou en poudre. Basée près de Grenoble, Sames est le n°2 mondial sur ce marché et réalise plus des 3/4 de son Chiffre d'Affaires à l'export.

Pour l'exercice 2009-10, le CA consolidé de Sames s'élève à 44,4 M€ contre 37,7 M€ pour l'exercice précédent.

Très innovante, et à l'origine des techniques de pulvérisation électrostatique, Sames possède de nombreux brevets et consacre 17 % de ses effectifs à la R&D.

Sa technologie consiste à donner une charge électrostatique à chaque particule de peinture, ce qui permet de peindre les pièces simultanément sous toutes leurs faces.

Ses équipements et ses systèmes sont utilisés aussi bien dans l'industrie générale (30 % du CA), que chez les constructeurs

automobiles (70 % du CA). Par exemple, pour appliquer la peinture ou le vernis de finition des véhicules.

Sa haute technologie lui a également permis de créer de nouveaux générateurs électrostatiques, très puissants, miniaturisés et capables d'abattre des poussières industrielles ultrafines avant leur rejet dans l'atmosphère.

Les principales gammes de produits de Sames sont :

- Solutions complètes de lignes robotisées de peinture pour automobiles.
- Pulvérisateurs électrostatiques montés sur robots multi-axes.
- Projecteurs électrostatiques de peinture poudre.
- Pulvérisateurs électrostatiques de peinture liquide.
- Cabines de poudrages.
- Générateurs Haute Tension.

Kremlin-Rexson et Sames utilisent les nombreuses filiales du Groupe dans le monde (Europe, Amérique du Nord et du Sud, Chine, Inde, Singapour, Russie et Afrique du Sud) pour commercialiser leurs gammes complètes de produits.

1.2.2 - L'abattage des poussières et des odeurs

RAM Environnement, installé à Saint-Denis de l'Hôtel dans le Loiret, est un spécialiste reconnu du dépolluage par pulvérisation avec ses équipements RAM (Réduction de l'Action Moléculaire).

Le procédé RAM est capable de capter les poussières très fines dites "alvéolaires", qui sont invisibles et dangereuses pour la santé (pneumoconiose, silicose...).

Les marchés de RAM sont constitués de toutes les industries d'extraction, manutention, fragmentation de minerais et minéraux (carrières, mines, aciéries, ports minéraliers...), des industries de la démolition d'immeubles ainsi que de toutes les industries agroalimentaires (coopératives agricoles, silos portuaires, sucreries, amidonneries...).

Outre cette activité de dépolluage, RAM se veut également le spécialiste de la destruction d'odeurs. Son système ODO-RAM, spécifiquement développé à cette fin, est parfaitement adapté aux besoins d'une clientèle diverse : usines malodorantes, centre de déchets, traitement des eaux usées, etc.

RAM réalise ses installations partout dans le monde.

La société a réalisé un CA de 1,5 M€ pour le dernier exercice contre 1,8 M€ pour l'exercice précédent.

2 - LE MARCHÉ, LA CONCURRENCE

EXEL Industries est présent sur trois marchés :

- **le marché agricole**, avec les grandes cultures, l'arboriculture, la viticulture, etc.
- **les marchés de l'industrie** : toutes les entreprises sont plus ou moins concernées par la pulvérisation et l'application de peintures, de vernis, de colle, etc.
- **le marché du grand public (commerce et grande distribution)** avec les pulvérisateurs à main et des systèmes "d'apport d'eau" pour semi-professionnels et jardiniers.

Cette présence sur trois marchés différents permet au Groupe de diminuer sa sensibilité aux variations conjoncturelles et à la saisonnalité de chacun d'entre eux.

2.1 - Le marché agricole

Au travers de toutes ses marques, EXEL Industries est le leader mondial du marché de la pulvérisation agricole.

Il détient une part du marché mondial de plus de 20 %* pour un marché global estimé à plus de 1,5 milliards d'euros*.

* Chiffres estimés par la Société

Par ailleurs, EXEL Industries détient la majorité du marché français*, en valeur.

Le marché du pulvérisateur agricole connaît actuellement une décroissance en nombre de machines. Mais, la valeur unitaire des appareils augmente pour les raisons suivantes :

- augmentation de la taille des exploitations par regroupement, ce qui nécessite des appareils plus gros et plus performants,
- vitesses et précision de traitement accrues grâce à l'apport de techniques nouvelles,
- mécanisation croissante de l'agriculture, pour atteindre plus de productivité et répondre aux défis d'aujourd'hui :
 - diminuer les coûts de productions,
 - répondre à la demande croissante en denrées agricoles alors que les surfaces cultivables sont plus ou moins stables dans le monde,
- exigences croissantes pour le respect de l'environnement et la sécurité.

Les ventes de pulvérisateurs agricoles peuvent dépendre de plusieurs facteurs, tels que :

- Le cours des matières agricoles.
- L'accroissement de la demande en produits agricoles, consécutive à l'augmentation de la taille, du niveau de vie et du mode d'alimentation de la population mondiale ainsi qu'au développement rapide des utilisations non-alimentaires (biocarburants, bioplastiques, biomatériaux, biomédicaments, etc.).
- La stagnation des surfaces agricoles utilisables, qui impose de faire des gains de productivité pour faire face à l'augmentation de la demande.
- Le climat qui influe sur la qualité et l'abondance des récoltes.
- Le niveau des subventions accordées aux agriculteurs (Politique Agricole Commune de l'Union Européenne, négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce, etc.).
- L'évolution des coûts de production des agriculteurs (prix de l'énergie, des engrais, des médicaments, des semences, etc.).
- La capacité des agriculteurs à trouver des financements.
- L'évolution du cadre réglementaire.

Concernant ce dernier point, on pourra notamment citer quelques mesures qui vont dans le sens d'un renouvellement du parc de pulvérisateurs agricoles :

- Nouvelle "Loi sur l'Eau", votée le 20 décembre 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2009, cette loi rend obligatoire en France le contrôle technique périodique (tous les 5 ans) de tous les pulvérisateurs (neufs ou d'occasion). Cela devrait favoriser le renouvellement ou la remise en état de tous les pulvérisateurs agricoles en service.
- L'amendement à la directive machine, adopté par le parlement européen le 22 avril 2009. Cet amendement complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet "Environnement" (norme EN 12 761).
- "Décret sur l'utilisation des produits phytosanitaires" (2006) qui oblige notamment les agriculteurs français à s'équiper de pulvérisateurs répondant aux nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordements) et de dilution des résidus de fond de cuve.
- Projet de réglementation visant à permettre aux pulvérisateurs tractés par un tracteur d'atteindre les 40 km/h, contre 25 km/h aujourd'hui.

Enfin, les investissements significatifs réalisés pour moderniser les agricultures des pays d'Europe Centrale et de l'Est constituent un potentiel de croissance intéressant à moyen terme pour les ventes de pulvérisateurs agricoles.

C'est pourquoi, EXEL Industries a installé une filiale de distribution en Russie et un site de production en Roumanie.

Les principaux concurrents d'EXEL Industries sont :

- JOHN DEERE (Etats-Unis) tractoriste, qui cherche à se constituer une "full-line",
- JACTO (Brésil) en Grandes Cultures, Vignes et Arbres,
- AMAZONE (Allemagne) en Grandes Cultures,
- KUHN, filiale du groupe BUCHER (Suisse), qui cherche à se constituer une gamme longue en Grandes Cultures.

Cependant, aujourd'hui, EXEL Industries est la seule entreprise de taille mondiale, spécialiste de ce métier, à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

2.2 - Le marché de la pulvérisation grand-public

Le marché mondial des pulvérisateurs destinés au grand public représente plus de 200 millions* d'euros et le Groupe EXEL Industries y est en position de leader.

L'Europe, dont la France est l'un des principaux marchés, bénéficie de bonnes perspectives de croissance sur le long terme. Il existe plusieurs raisons à cela :

- La progression des loisirs et du temps libre provoque un saine retour à la nature.
- L'augmentation de la durée de vie et le nombre grandissant de seniors accroît le nombre de jardiniers en activité.
- Avec les balcons et les terrasses, le végétal devient totalement intégré à l'habitat et de nouvelles tendances voient ainsi le jour.
- Les modifications des habitudes de consommation conduisent à un retour des potagers individuels.
- Enfin, on estime que seulement moins du tiers des utilisateurs est correctement équipé.

Avec une part de marché en France, de presque 60 % (source NIELSEN 2010), et une présence au travers de tous les canaux de distribution, EXEL Industries est bien positionné pour bénéficier de cette croissance. Le Groupe se retrouve donc sur un secteur où le taux d'équipement est loin d'avoir saturé le marché du jardin : surtout pour les appareils à pression entretenue et à pression préalable.

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- HOZELOCK (Grande-Bretagne),
- MATABI (Espagne),
- GLORIA et MESTO (Allemagne),
- Divers italiens et chinois.

* Chiffres estimés par la Société.

2.3- Le marché de l'industrie

Le marché de la protection des matériaux par pulvérisation est estimé aux environs de 2 milliards d'euros*. Toutefois, suite à la crise qui a touché l'ensemble du secteur en 2009, le marché se situerait plutôt autour de 1,5 milliards d'euros* en 2010. La part de marché détenue par le groupe EXEL Industries étant estimée à environ 7%*. EXEL Industries, au travers de ses filiales Kremlin-Rexson et Sames, est n° 1 sur le marché Français et le n° 3 mondial* de la protection des matériaux.

La dynamique du marché des pulvérisateurs pour l'industrie dépend de :

- la croissance de l'économie mondiale,
- l'installation de nouvelles capacités de production dans le monde (notamment dans les pays émergents),
- le besoin de solutions plus "propres" pour répondre aux nouvelles exigences environnementales (législation sur les émissions de Composés Organiques Volatils, directive REACH, etc.),
- le besoin de pulvérisateurs plus performants pour améliorer la productivité et la rentabilité de leurs utilisateurs.

Concernant ce dernier point, les grandes tendances qui se dessinent aujourd'hui sont :

- l'augmentation des "taux de transfert" (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible), afin de minimiser les pertes de produits pulvérisés,
- l'augmentation des débits de pulvérisation, afin de peindre plus rapidement et de réduire le nombre de robots utilisés,
- le développement de nouvelles solutions permettant de peindre à l'intérieur des objets (ex. habitacle d'une voiture),
- la réduction des temps de changements de teintes, afin d'augmenter les cadences de production.

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- GRACO (USA),
- ITW (USA) - Marques DE VILBISS, GEMA et BINKS,
- NORDSON (USA),
- WAGNER (Allemagne),
- ANEST IWATA (Japon),
- Dürr (Allemagne) en pulvérisation électrostatique,
- ABB (Suisse / Suède) en pulvérisation électrostatique.

* Chiffres estimés par la société

3 - LA CLIENTÈLE - LES FOURNISSEURS

3.1 - La clientèle agricole

Chaque marque du Groupe développe sa propre stratégie commerciale au travers de ses propres réseaux de distribution. La raison de cette politique "multi-marques" et "multi-réseaux" est motivée par :

- la segmentation du marché en terme géographique,
- la fidélité des agriculteurs pour leur marque de pulvérisateur,
- le maintien des parts de marché historiquement conquises par chacune des marques du Groupe, et qui sont basées sur des arguments spécifiques et un mix marketing original,
- la nécessité de conserver plusieurs marques de pulvérisateur réellement différentes, pour fidéliser les nombreux distributeurs de machines agricoles en leur proposant une offre différenciée de celle de leurs concurrents.

Chacune des principales marques du Groupe dispose ainsi de son propre réseau constitué de plusieurs centaines de distributeurs agréés et formés. Ces contrats de distribution sont reconductibles annuellement. Le personnel technique et commercial de chaque distributeur doit suivre un stage de plusieurs jours dans un des centres de formation agréé du Groupe.

Les agriculteurs sont les utilisateurs finals des pulvérisateurs d'EXEL Industries. Il s'agit des céréaliers, des arboriculteurs, des vignerons, des maraîchers. Les agriculteurs sont devenus des gestionnaires d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. En bons gestionnaires d'entreprises, ils traitent de façon raisonnée, afin d'obtenir des produits "propres". Ils s'assurent également de la traçabilité des traitements effectués.

Ces pulvérisateurs sont également utilisés dans de nombreuses cultures exotiques ou tropicales, comme le coton.

3.2 - La clientèle grand-public

Tous les jardins de loisir, les potagers privés et le maraîchage constituent une clientèle très nombreuse utilisant les pulvérisateurs à main d'EXEL. Les pulvérisateurs sont vendus sous plusieurs marques et distribués au travers de : la grande distribution spécialisée (les grandes surfaces de bricolage, les jardinerie, les coopératives agricoles, les circuits de distribution traditionnelle, la VPC...), la grande distribution alimentaire (les hypermarchés et les supermarchés), et chez les distributeurs de produits techniques pour l'industrie.

3.3 - La clientèle industrielle

De nombreuses industries utilisent le matériel de peinture du Groupe EXEL Industries :

- **Les transports** : automobile, ferroviaire, construction navale, aéronautique, cycles & motocycles, camion, bus...
- **L'industrie du métal** : machines outils, éoliennes, transformateurs électriques, engins T. P., machines agricoles, mobiliers métalliques, containers maritimes, ustensiles de cuisine...
- **La plasturgie** : emballage, bateaux de plaisance, électroménager, télévisions, ordinateurs, téléphones portables, jouets, cosmétiques, produits de grande consommation...
- **L'industrie du bois** : ameublement, menuiserie, construction, instruments de musique...
- **L'industrie du verre** : bouteilles de parfums, cosmétiques, objets de décoration, vitrage extérieur...
- **L'industrie du cuir** : vêtements, chaussures, maroquinerie, sièges automobile...

De nombreuses sociétés prestigieuses nous font confiance :

Airbus, Alstom, Areva, Audi, Bang & Olufsen, Bénéteau, Caterpillar, Dacia, Dassault, EDF, Eurocopter, Fagor, Ford, GM, IKEA, Lafarge, Lamborghini, Louis Vuitton, Mahindra, Mercedes, Philips, PSA Peugeot Citroën, Renault-Nissan, Rolls-Royce, Safran, Schneider Electric, Tata, Tefal, Veolia.

Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les acquisitions de Rexson et de Sames ont eu pour effet d'accroître la part d'activité réalisée avec les constructeurs automobile et leurs sous-traitants, qui représentent aujourd'hui environ 40 % du marché de la Protection des Matériaux.

L'industrie automobile constitue pour notre Groupe une clientèle dynamique qui :

- ▶ investit beaucoup dans de nouvelles usines localisées là où la demande de voitures est en forte croissance (pays émergents et nouvellement industrialisés),
- ▶ est en recherche constante de nouvelles solutions de pulvérisation pour accroître sa productivité et sa rentabilité.

Distribution

La vente des matériels de peintures nécessite souvent une démonstration des performances et des avantages du modèle envisagé. Chaque équipe de vente, tant en France que dans les filiales de distribution à l'étranger, dispose de techniciens compétents pour effectuer ces démonstrations ainsi que la formation des distributeurs et des gros utilisateurs industriels.

Les produits sont vendus, soit départ usine, soit franco, suivant les conditions fixées, au travers de "Distributeurs Agréés" (vente active accompagnée de services) et de "Revendeurs Agréés" (vente type de distribution moderne).

Concernant les plus grosses industries consommatrices de peinture, elles sont démarchées et suivies directement par les "Experts commerciaux" du Groupe.

Cette politique de vente permet de rester en contact direct et permanent avec de gros clients utilisateurs, de sentir et même d'anticiper

les futurs besoins du marché. C'est probablement pour cela que Kremlin, Rexson et Sames sont aussi innovateurs.

3.4 - Les fournisseurs

Aucun fournisseur ne représente plus de 3 % des achats consolidés du Groupe. Il n'y a donc pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.

Une recherche de standardisation et d'effet de masse a été faite au niveau du Groupe à chaque fois que plusieurs fournisseurs sont susceptibles de fournir le même produit à plusieurs filiales. Un ou plusieurs fournisseurs peuvent ainsi être référencés pour l'ensemble du Groupe.

Les négociations sont menées par un ou plusieurs acheteurs et conduisent à l'obtention de conditions de vente (tarifs, délais, qualité...) plus avantageuses.

En ce qui concerne la fabrication des pulvérisateurs agricoles, les trois premiers postes d'achats sont :

- ▶ la mécano-soudure : châssis d'appareils, bras de rampe, etc.,
- ▶ les matières plastiques pour la fabrication de cuves ou d'éléments de carrosserie,
- ▶ la mécanique générale : moteurs, vérins, cardans, jantes, etc.

Quant à la fabrication de pulvérisateurs ou de pompes pour le marché industriel, ils demandent des techniques d'usinage sophistiquées et très précises : tolérance ou état de surface parfois à quelques microns près, pour assurer l'étanchéité aux très hautes pressions de pulvérisation (plus de 600 bars).

Risques matières premières

Malgré la grande diversité des fournisseurs et des matières premières utilisés par le Groupe, celui-ci n'est pas totalement immunisé contre les fluctuations de prix, ou les tensions d'approvisionnement sur certaines d'entre elles.

C'est pourquoi les services achats ont l'habitude de négocier des marchés de longue durée auprès des plus importants fournisseurs, pour s'assurer de la disponibilité, du délai et du prix pour le ou les exercices à venir.

4- LES MOYENS DE PRODUCTIONS

Les techniques utilisées

Les principales technologies intégrées dans les usines du Groupe sont :

- ▶ l'injection, et la sur-injection, de résine de synthèse thermoplastique,
- ▶ l'usinage des métaux avec une grande précision (centre d'usinage jusqu'à 11 axes),
- ▶ le rotomoulage de réservoir et de capotage de formes complexes,
- ▶ le débit automatique et la soudure robotisée ou semi-automatique de châssis complexe,
- ▶ la préparation des surfaces et l'application de peinture (poudrage électrostatique automatisé).

Organisation de la production

Toutes les usines du Groupe sont organisées en îlots autonomes et en flux tirés. Les avantages de cette organisation sont une meilleure réponse aux variations saisonnières de l'activité et une meilleure maîtrise du besoin en fond de roulement.

De plus, le Groupe est actuellement en train d'appliquer le Lean Management dans ses usines. Le Lean Management est un processus qui vise à optimiser l'organisation et l'efficacité de nos entreprises. Après Kremlin-Rexson en 2009, ce sont quatre nouvelles entreprises du Groupe qui ont adopté les méthodes Lean.

Sites de production (monde entier)

SOCIÉTÉS	Adresse	Propriété du Groupe	Superficie terrains m ²	dont superficie bâtiments	Activité
API Technologies SAS	29, av. Asthon Under Lyne 52000 Chaumont	Oui	même site que SCM	même site que SCM	Production Bureaux
Berthoud Agricole SAS	1, rue de l'Industrie 69220 Belleville-sur-Saône	Oui	53 419	17 222	Production Bureaux
	9009, rue du Bois Baron 69220 Belleville sur Saône	Oui	3 215		
Caruelle-Nicolas SAS	2, rue de l'Industrie 45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel	Oui	31 000	22 300	Production Bureaux
CMC SAS	1, rue Vincent Ballu 51200 Epernay	Oui	même site que Tecnomat	même site que Tecnomat	Bureaux
Capagri SAS	Route de Villers 02160 Maizy	Oui (via SCI)	17 400	3 000	Production Bureaux
EXEL gsa SAS	ZI Nord Arnas 69400 Villefranche-sur-Saône	Oui	47 124	12 742	Production Bureaux
EXEL INDUSTRIES SA	54, rue Marcel Paul 51200 Epernay	Oui	même site que Tecnomat	même site que Tecnomat	Siège du Groupe
	Villefranche-sur-Saône (69400) et Saint-Jean-d'Ardières (69)	Oui	22 738	-	Réserve Foncière
Hardi International A/S	Helgeshøj Allé 38, 2630 Taastrup (Danemark)	Non	-	6 159	Production Bureaux
	Herthadelvej 10, 4840 Norre Alslev (Danemark)	Oui	155 176	47 062	Production Bureaux
Hardi Australia	Cross Keys Road, Cavan SA 5094 (Australie)	Oui	58 776	15 200	Production Bureaux
Hardi US	1500 W 76 th street, Davenport (USA)	Oui	80 937	9 145	Production Bureaux
Ilemo Hardi (Esp)	Poligono Industrial "El Segre" 25080 Lleida (Espagne)	Non	13 182	6 007	Production Bureaux
Hardi Evrard SAS	43, rue Cuivre 77542 Savigny le Temple	Oui	13 827	5 182	Production Bureaux
	Rue du 21 Mai 1940 62990 Beaurainville	Oui	62 697	16 911	Production Bureaux
Hardi Service SAS	43, rue Cuivre 77542 Savigny le Temple	Oui	même site que Hardi Evrard -Savigny	même site que Hardi Evrard -Savigny	Production Bureaux
Herriau SAS	Rue Pasteur 59159 Noyelles s/Escaut	Oui	même site que Moreau	même site que Moreau	Production Bureaux
	82, rue de Bonavis 59400 Cambrai	Oui (via SCI)	80 000		Réserve Foncière
Kremlin-Rexson SA	150, avenue de Stalingrad 93240 Stains	Oui	30 000	14 000	Production Bureaux
	29, av. Asthon Under Lyne 52000 Chaumont	Oui	70 000	22 000	
Matrot Equipements SAS	116, rue des Pommiers 60480 Noyers Saint-Martin	Oui	50 000	25 000	Production Bureaux
	02420 Gouy le Catelet	Oui	7 500	-	
Moreau SAS	Rue Pasteur 59159 Noyelles s/Escaut	Oui (via SCI)	40 000	20 000	Production Bureaux
Préciculture SAS	165, rue des Verriers 51230 Fère-Champenoise	en cours d'acquisition	32 248	9 471	Production Bureaux
RAM Environnement SAS	2, rue de l'Industrie 45550 St-Denis-de-l'Hôtel	Oui	1 600 même site que Caruelle	1 300 même site que Caruelle	Production Bureaux
Sames Technologies SAS	13, Chemin de Malacher 38240 Meylan	Oui	28 000	10 800	Production Bureaux
SCM SAS	29, av. Asthon Under Lyne 52000 Chaumont	Oui	même site que API	même site que API	Production
Tecnomat Technologies SAS	54, rue Marcel Paul 51200 Epernay	Oui	36 500	18 500	Production Bureaux

NB: - aucun des actifs immobiliers n'appartient directement ou indirectement aux Dirigeants du Groupe EXEL Industries ou à des membres de leur famille ;
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du Groupe EXEL Industries.

Sites de distribution: Les filiales de distribution du Groupe, situées hors de France, sont toutes locataires de leurs locaux, à l'exception des filiales en Espagne et aux Etats-Unis qui occupent des locaux appartenant au Groupe.

5 - LES INVESTISSEMENTS

5.1 - Tableau des investissements réalisés sur les derniers exercices

En Millions d'Euros	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Investissements corporels et incorporels	5,6	4,2	5,7	8,6	9,9	20,3 (a)
Investissements financiers	0,3	1,9	0,6	40	0,0	0,0

5.2 - Les principaux investissements

(a) Au cours du dernier exercice, le Groupe a réalisé des investissements importants pour plus de 20 M€. Les principaux investissements ont porté sur :

- des travaux d'agrandissement des usines chez Exel gsa et Préciculture ;
- l'acquisition de l'immobilier (terrains et bâtiments) de la filiale Hardi Australie ;
- l'acquisition de l'immobilier (terrains et bâtiments) de la filiale Matrot ;
- des achats d'outillages et aménagements industriels, notamment chez Berthoud Agricole, Exel gsa, Matrot, Préciculture, Kremlin Rexson, Tecnomat et Hardi.

Les investissements sont financés majoritairement par fonds propres.

6 - ASSURANCES

Pour assurer une meilleure couverture des risques au sein du Groupe, la société EXEL Industries a mis en place un Programme International, en matière de Dommages aux Biens / Pertes d'Exploitation (DAB/PE) et de Responsabilité Civile (RC), effectif depuis 1^{er} septembre 2008.

En effet, il s'agit pour la SA EXEL Industries de faire bénéficier ses filiales de l'effet Groupe sur la prime et de meilleures conditions de garanties et de franchises.

Outre ce Programme International, la SA EXEL Industries a développé des assurances Groupe dans les domaines suivants :

Type d'Assurance	Principales garanties
DAB/PE (Prog. International)	Tous Risques Sauf.
Responsabilité civile (Prog. International)	Tous Risques Sauf.
RC des mandataires sociaux	En cas de mises en cause des mandataires sociaux.
Flotte Automobile	Garantie tous dommages pour véhicules de - 3,5 t (d'une durée < à 4 ans). Garantie tous dommages pour véhicules de + 3,5 t (d'une durée < à 7 ans).
Auto-mission	Déplacements professionnels des collaborateurs (avec véhicule personnel).
Individuelle accident	Assistance individuelle des collaborateurs en déplacement (France ou étranger).
Multirisque professionnelle (risque circulation)	Garantie pour matériels prêtés. Garantie pour matériels neufs.

3

RAPPORT DE GESTION

1 - PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2009-2010 (septembre à août), le Chiffre d'Affaires consolidé d'EXEL Industries, impacté par la crise, est en recul de -15,0 %, à 384,4 M€ par rapport à l'exercice précédent (-16,3% à taux de change constant).

Néanmoins, l'amélioration de la conjoncture au 2^e semestre et les effets des différentes mesures prises par le Groupe (gains de productivité, dynamisme commercial, réduction des dépenses, maîtrise des prix d'achat), lui ont permis d'afficher une performance bien meilleure au 2^e semestre qu'au 1^{er} semestre.

Ainsi, après une perte opérationnelle courante de -2,4 M€ sur le 1^{er} semestre 2009-2010, le Résultat Opérationnel Courant s'est élevé à 23,4 M€ au 2^e semestre, soit une hausse de + 105 % par rapport au 2^e semestre de l'exercice précédent.

Le Résultat Financier est également en progression du fait de la réduction sensible des frais financiers (-1,7 M€ contre -2,5 M€ un an plus tôt) et d'effets de change positifs (+ 7,2 M€), provenant principalement des dollars américain et australien.

Quant au Résultat Net, il s'inscrit à 17,5 M€, en progression de + 72 %.

Sur l'ensemble de l'exercice, les Fonds Propres se sont accrus pour atteindre 179,1 M€ au 31/08/2010, soit 55 % du total bilan, contre 50 % il y a un an.

Le Besoin en Fonds de Roulement a continué de diminuer de 12,5 M€ sur l'exercice.

Par ailleurs, tout en augmentant sensiblement ses investissements (19,0 M€ contre 9,2 M€ sur l'exercice précédent), EXEL Industries s'est complètement désendetté, moins de 3 ans seulement après l'acquisition de Hardi.

En effet, au 31/08/2010, le Groupe affichait une trésorerie, nette de toutes dettes financières, positive de + 4,7 M€, contre une dette nette de 12,5 M€ un an plus tôt.

De surcroît, rappelons que le Groupe dispose de lignes bancaires disponibles et confirmées.

1.1 - Protection des végétaux

Sur les 12 mois de l'exercice 2009-2010, le chiffre d'affaires dans la Protection des Végétaux s'est élevé à 283,7 M€, soit une baisse de -22 %, consécutive à un contexte agricole difficile qui a incité les agriculteurs à retarder leurs investissements (baisse de leurs revenus, inquiétudes liées à la renégociation en-cours de la PAC, accès toujours difficile au crédit dans les pays d'Europe de l'Est, etc.).

Le second semestre a toutefois montré un moindre ralentissement qu'au premier semestre. De plus, les mesures prises pour s'adapter à cette baisse d'activité (déploiement du Lean Management, réduction des dépenses, maîtrise des prix d'achat) ont permis aux Entreprises du Groupe, actives dans la Protection des Végétaux, de dégager au 2^e semestre des résultats très sensiblement supérieurs à ceux du 1^{er} semestre.

En complément, et indépendamment de cette conjoncture, EXEL Industries a poursuivi le renouvellement de ses gammes, l'extension de son offre et le lancement de plusieurs innovations.

1.2 - Protection des matériaux

Dans la Protection des Matériaux, le chiffre d'affaires annuel 2009-2010 est en progression de + 12,9 %, à 100,7 M€.

Après un 1^{er} semestre en recul (-17 %), l'activité s'est sensiblement redressée au 2^e semestre avec une progression de + 52 %, grâce notamment à la reprise des investissements dans le secteur automobile et dans les pays émergents, mais aussi aux lancements de nouveaux produits qui ont été bien accueillis par les clients.

Compte tenu de ces évolutions positives et du plein effet, sur le 2^e semestre, des mesures prises précédemment pour préserver la compétitivité de ses Entreprises, EXEL Industries est redevenu, sur l'ensemble de l'exercice 2009-2010, profitable dans la Protection des Matériaux.

2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Protection des Végétaux

Sur le 1^{er} trimestre 2010-2011 (septembre à novembre), le chiffre d'affaires de la Protection des Végétaux s'inscrit à 48,0 M€, encore en recul de -15 %.

Le faible niveau d'activité de ce trimestre d'avant-saison est la conséquence d'un carnet de commandes au 31/08/2010 peu rempli

et d'un attentisme des distributeurs qui ont préféré attendre le début de la saison pour passer commande, notamment en France.

En effet, si le chiffre d'affaires de ce 1^{er} trimestre reste faible, les entrées de commandes sont en progression de + 29 %, avec une accélération sur la fin du trimestre. Cela s'explique notamment par l'augmentation des prix des céréales, qui ont grandement contribué

à redonner confiance aux agriculteurs. Compte tenu du bas niveau d'il y a un an, cela marque donc le retour à une situation plus normale.

Enfin, non seulement le Groupe a lancé de nouveaux produits, mais il a continué à investir. Ainsi, la nouvelle plateforme logistique de 5 000 m² d'Exel gsa, sa filiale Grand Public, va lui permettre de mieux répondre aux besoins de ses clients partout dans le monde.

Protection des Matériaux

Dans la Protection des Matériaux, le chiffre d'affaires poursuit sa progression sur le 1^{er} trimestre 2010-2011, avec une croissance de + 22 %, à 25,8 M€.

3 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

3.1 - Une culture de l'innovation

Depuis son origine, le groupe EXEL Industries a provoqué l'évolution décisive des technologies employées dans son métier.

La recherche et l'innovation sont à la base du développement et du succès des différentes entreprises du Groupe, depuis leur création. Il s'agit d'un atout stratégique mondial qui permet aux produits du Groupe de s'imposer sur les marchés les plus difficiles.

Dans un contexte particulièrement compétitif, la Recherche et le Développement, avec une veille technologique permanente, sont les moteurs qui permettent au Groupe EXEL Industries de rester leader sur son métier la pulvérisation, appliquée à 3 marchés : Agricole, Industrie et Grand Public.

Chaque année, au moins 5 nouveaux brevets sont déposés dans de nombreux pays. En 2009-2010, 8 brevets ont été déposés.

Près de 6 % des effectifs sont mobilisés en permanence sur de nombreux projets de R&D.

En outre, des liens étroits avec le monde universitaire et des organismes publics de recherche sont entretenus sur des thèmes de recherche bien précis.

Les frais de Recherche et Développement sont considérés comme des charges d'exploitation annuelles courantes et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation à l'actif du bilan, sauf de manière exceptionnelle, lors de rachat (cf. paragraphe 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

Par ailleurs, pour assurer une bonne gestion de ses dépenses de Recherche et Développement, le Groupe a recours au système fiscal du Crédit Impôt Recherche en France.

Sur le marché de la protection des végétaux

• Produits "grandes cultures" et "vignes"

Afin de toujours mieux répondre aux nouvelles attentes du marché, la R&D d'EXEL Industries est axée sur :

- plus de précision dans l'application et l'adressage des gouttes sur la cible,
- plus de sécurité pour l'opérateur,
- plus de confort de conduite, de mise en œuvre et de réglage avec le développement de systèmes d'assistance,
- plus de protection pour l'environnement,

De plus, la tendance est toujours bien orientée, avec des entrées de commandes qui se sont révélées particulièrement dynamiques dans le secteur automobile et les pays émergents. Ainsi, au cours de ce 1^{er} trimestre 2010-2011, Sames et Kremlin-Rexson ont remporté plusieurs importants contrats au Brésil, en Russie et en Roumanie, dont certains en commun, dans des applications où ils n'étaient pas présents.

Ces contrats s'inscrivent ainsi parfaitement dans la continuité des autres actions qui visent depuis quelques mois à accroître les complémentarités entre les deux entreprises, à l'image de leur nouvelle charte graphique commune et de leur nouvelle organisation commerciale matricielle dans l'automobile.

→ une meilleure longévité et une fiabilité accrue des matériels.

A titre d'illustration, voici quelques innovations significatives :

- ▶ Nouveau système exclusif qui automatise entièrement le processus d'ouverture et de fermeture des rampes du pulvérisateur (Press'n'Go). Trophée de l'Innovation au salon Innovagri 2010.
- ▶ Nouveau système de pulvérisation dédié à la viticulture et à l'arboriculture, qui utilise la technologie de pulvérisation par assistance d'air (IRIS). Médaille de l'Innovation au FIMA 2010.
- ▶ Conduite automatique de l'automoteur de pulvérisation, afin de permettre à l'opérateur de se concentrer uniquement sur ses réglages. Ce "pilote automatique" fonctionne avec la réception d'un signal DGPS ou RTK et peut être déconnecté à tout moment par l'opérateur.
- ▶ Gestion automatique de la hauteur de la rampe grâce à des capteurs à ultra-sons (AutoHeight).
- ▶ Système de relevage "double cadre" et à chaînes permettant de pulvériser sur une très large plage de hauteur sous rampe, de 0,5m jusqu'à 3,15m (Twin Lift).
- ▶ Pompe centrifuge bi-turbine plus facile à nettoyer et plus économe en carburant (Omega).
- ▶ Pulvérisation "face par face" avec assistance d'air laminaire, utilisée pour la vigne et permettant une réduction importante des doses de médicaplantes (Précijet).
- ▶ Pulvérisation avec assistance d'air qui permet de réduire très significativement la dérive des produits pulvérisés (Twin).
- ▶ Conduite dite "Automotive" permettant de gérer l'avancement des automoteurs aussi bien à la main qu'au pied.
- ▶ Système de gestion des remplissages, il évite les débordements de la cuve et assiste l'opérateur dans les réglages de son pulvérisateur (Novaflow).
- ▶ Remplissage de la cuve principale du pulvérisateur via une cuve intermédiaire afin d'éviter tout risque de contamination (O'Clear).
- ▶ Système recyclant l'air de la cabine du pulvérisateur et interdisant toute entrée d'air extérieure lors du travail de pulvérisation pour une meilleure protection de l'opérateur (Clinair).
- ▶ Guidage, gestion des tronçons et modulation de dose couplés à une cartographie GPS du terrain.

- Système automatique de rinçage séquentiel de l'ensemble du circuit de pulvérisation (Autonet).
- Système de suivi automatique de la rampe et de maintien horizontal du châssis de l'automoteur de pulvérisation (Stabilis).
- Rampe télescopique pour vignoble étroit ou large.
- Système de nettoyage des betteraves permettant de réduire de moitié "la tare terre" (Rotonet).
- Système numérique de contrôle de profondeur de travail de l'effeuilleuse et du bâti arracheur (Positronic 2).

Cela se traduit aussi par le lancement régulier de nouvelles gammes de produits. Ainsi, sur la seule année 2010, le groupe a par exemple lancé :

- Un nouveau châssis automoteur de 5 200 litres de capacité, qui vient compléter par le haut la gamme actuelle, pour répondre à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles.
- Un nouveau pulvérisateur trainé de grande capacité (Olympia 6000 L).
- Une nouvelle gamme de pulvérisateurs trainés (Tracker).
- Une nouvelle arracheuse de betteraves intégrale (Kroma).
- Une nouvelle gamme de tracteurs enjambeurs viticoles, compatibles ISOBUS (S.T.P).

Ce n'est donc pas un hasard si les produits du Groupe sont régulièrement mis à l'honneur, comme en témoigne le record du monde de Matrot (122 ha pulvérisés en une heure) réalisé avec un Maestria 23-45 entièrement de série, ou bien les nombreuses récompenses reçues par les produits du Groupe à l'occasion de salons professionnels.

• Produits "grand public"

Les innovations reposent sur des créations de gammes originales offrant des performances nouvelles, tout en restant adaptées aux besoins du consommateur, avec :

- plus de commodité, de confort et de sécurité pour l'utilisateur,
- une approche visuelle facilitant la compréhension,
- plus de robustesse et de fiabilité,
- une politique marketing axée sur le design et la couleur, afin de séduire le client.

EXEL Industries poursuit ainsi sa montée en gamme pour mieux se différencier de ses concurrents.

Quelques innovations

- Petit pulvérisateur à pression préalable de 1,5 litres, ergonomique et facile à utiliser (Pulsar). Ce nouveau produit a été récompensé, à la fois, par le Trophée d'Or Promojardin 2008 et le Trophée de la Maison 2008.
- Pompe d'évacuation multifonctions : elle permet, par une manipulation très simple, d'aspirer des eaux claires au ras du sol ou des eaux chargées et d'éviter ainsi l'achat de plusieurs pompes traditionnelles (Flowlax Multi).
- Pulvérisateur grand public de désherbage ponctuel, prenant la forme d'une "canne", qui offre à son utilisateur un confort inégalé en lui évitant de se baisser pour éliminer les mauvaises herbes (Herbastop et Wonderweed).
- Pulvérisateurs à batteries rechargeables (Libertis).
- Pompes d'arrosage à régulation électronique (Olympia).
- Pulvérisateur professionnel en inox, ou en acier époxy, pour les

usages intensifs, chimiques, industriels ou dans le bâtiment (Laser).

- Pulvérisateur à pression entretenue à seringue, adapté pour le bricolage et la pulvérisation des grands arbres (Seringa).

Sur le marché de la protection des matériaux

Pour donner à nos clients toutes satisfactions, quatre axes de recherche sont incontournables :

- la constante adaptation de nos équipements avec les nouveaux produits (peintures, vernis, teintes, colles, mastics, etc.),
- l'accroissement de la productivité de nos clients (réduction des temps de changement de teintes, augmentation des débits de pulvérisation, etc.),
- l'amélioration du "taux de transfert" (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible),
- la protection de l'environnement, grâce à une utilisation responsable des énergies et à un contrôle des émissions de COV (Composants Organiques Volatils).

La phase "finition peinture", longtemps parent pauvre de la production, est aujourd'hui le plus souvent intégrée dans un processus de qualité et revêt une importance sans cesse grandissante. En effet, pour qu'un produit puisse se vendre, il doit être visuellement parfait et suppose donc l'utilisation d'un matériel de qualité.

KREMLIN-REXSON a récemment mis sur le marché de nouvelles lignes de produits qui ont fait l'objet d'un excellent accueil par les clients :

Pistolets :

- **Pistolet Xcite™** - Dernière génération de pistolet Airmix®, le Xcite procure une qualité de finition encore améliorée et offre la possibilité d'appliquer jusqu'à 86 % de la peinture pulvérisée sur la pièce, un record pour un pulvérisateur non-électrostatique.
- **Pistolet M22 HTV** - Concentré de technologie, ce pistolet permet d'appliquer des produits fluides sur des pièces de forme complexe : en effet, l'effet Vortex génère un mouvement hélicoïdal des particules de peintures qui viennent ainsi recouvrir les parties éloignées ou peu accessibles des pièces peintes. C'est ainsi un gain de temps et surtout l'assurance d'une finition irréprochable.
- **Pistolet M22 WBE** - Le Pistolet M22 WBE est spécialisé dans l'application des émaux et des peintures hydrosolubles très chargées. Ses points forts : une qualité de finition très élevée et une fiabilité exceptionnelle, 4 fois supérieure à la moyenne, liée à une maintenance très rapide. Ce nouveau pistolet se prête ainsi particulièrement bien aux cadences élevées.
- **Pistolet manuel S3** - Petit en taille et léger (390 g), il est idéal pour les travaux précis dans des secteurs tels que le bois, le métal ou la plasturgie.

Pompes :

- **Nouvelle gamme de pompes EOS** - Cette dernière génération de pompes à peinture présentées par Kremlin-Rexson sont les premières à arborer les nouvelles couleurs Phosphore et Noir, spécialement développées pour être vues, même dans les ateliers les plus sombres. Leur conception innovante les rend très performantes et simples à entretenir, avec un minimum de solvants, pour un

meilleur respect de l'environnement. Enfin, elles disposent d'un nouveau moteur assurant un débit produit parfaitement contrôlé, sans à-coups, pour une qualité de pulvérisation encore plus parfaite.

- **Pompe PU 3000** - Pompe d'un usage simple et rapide (Plug & Spray), la PU 3000 offre une régulation électronique pour un contrôle continu et précis des dosages ainsi qu'un suivi des consommations réelles de produits et des émissions de COV.
- **Pompe PU 2160 F** - Prête à l'emploi pour mettre en œuvre des produits bi-composants de manière simple et économique, elle est également particulièrement bien adaptée aux nouveaux produits UV et pré-catalysés.
- **Pompes INTENSIVES™ 40.25 et 40.50 WBE** - Ces pompes sont une solution fiable et performante pour mettre en œuvre la dernière génération de produits hydrosolubles à viscosités élevées, utilisées notamment dans le marché du bois.

Exemples de produits récemment lancés par Sames :

- **Nouveau pulvérisateur PPH 707-EXT** - Pulvérisateur électrostatique à charge externe de dernière génération, le PPH 707-EXT utilise notre nouvelle technologie exclusive de pulvérisation Hi-TE, qui permet de réaliser d'importantes économies de peinture (taux de transfert jusqu'à 95%), tout en conservant une parfaite qualité de finition. Ces éléments font ainsi du PPH 707 EXT la référence du marché parmi tous les pulvérisateurs à charge externe.
- **Pulvérisateur Inobell** - Inobell est le premier pulvérisateur de peinture poudre au monde à utiliser la technologie du bol rotatif. Cette technologie, réservée jusqu'à présent aux seuls pulvérisateurs de peinture liquide, apportent à la fois une meilleure qualité de finition et un débit plus important. Inobell devrait donc apporter à Sames une forte différenciation, par rapport à la concurrence, sur le marché des pulvérisateurs de peinture poudre.
- **Pulvérisateur Nanobell** - Nanobell est un pulvérisateur électrostatique de peinture liquide très léger (3,3 kg) dédié aux petits robots multi-axes, moins coûteux que les gros robots et très répandus dans un grand nombre d'industries. Bénéficiant, malgré sa taille, des dernières technologies à très haut taux de transfert (supérieur à 90 %), Nanobell permettra ainsi à de nombreux industriels de profiter d'une technologie jusque là réservée au secteur automobile, très en pointe en matière d'application de peintures.
- **Pulvérisateur PPH 707-SB** - Premier pulvérisateur électrostatique à charge interne de nouvelle génération équipé de la THV (Turbine Haute Vitesse). Cette dernière permet l'application de hauts débits de peinture (jusqu'à 1000 cc / min), augmentant ainsi la productivité des utilisateurs. Cette nouvelle technologie, associée au process "Bol / Bol" permet également une teinte parfaite et l'un des taux de transfert le plus élevé du marché.
- **Gammes FCR et MCR** - Ces gammes proposent un concept "Prêt à Peindre" ou "Plug & Spray" que Sames compte bien étendre à l'avenir. Elles permettent ainsi aux clients de commander sous une seule référence un système complet, de la déballeuse, de la brancher et de commencer à peindre...
- **Cabine EasyCompact** - De part sa conception (plancher d'aspiration, structure lisse des parois, intégration des postes manuels, interface de commande intuitif...), cette cabine de poudrage auto-

matique répond à toutes les contraintes imposées par les industriels. Les gains se font sur toute la ligne : économie de poudre, nettoyage rapide, temps de changement de teinte réduit au minimum, productivité accrue, etc.

- **GNP 800** - Générateur Haute Tension pour le captage de poussières industrielles ultrafines. Trois fois plus puissant mais seulement deux fois plus gros que le GNP 250, le GNP 800 permettra aux clients de répondre de façon toujours plus efficace aux nouvelles normes environnementales concernant les fumées d'usines.

RAM Environnement, dans le cadre de son activité de dépoussiérage, réalise :

- Un système de stabilisation des pistes et des stocks extérieurs (lutte contre l'érosion éolienne) par pluviométrie contrôlée (RAM-SPC), relié à une centrale météo.
- Un système de traitement des odeurs par pulvérisation (ODO-RAM).
- Un matériel de pulvérisation surpuissant (TURBO RAM). Cet équipement est capable de pulvériser d'importants débits de liquides jusqu'à une distance de 40 mètres. Le débit en solution du canon peut varier de quelques dizaines de litres par heure à 10 000 l/h, on obtient ainsi : soit une vaporisation quasi complète (traitement d'odeur, humidification d'ambiance), soit une pulvérisation (dépoussiérage).
- Un système d'élimination des poussières embarqué directement sur les tractopelles de démolition (RAM-ED). La pulvérisation, pilotée directement depuis la cabine de l'engin de chantier, "alourdit" la poussière qui tombe au sol au lieu de rester en suspension dans l'air. RAM-ED est d'ores et déjà proposé en option sur les machines du fabricant Liebherr, et est compatible avec la plupart des machines des autres fabricants.
- Enfin le dernier né, développé en partenariat avec Sames, est un système de dépoussiérage qui utilise une nouvelle technologie basée sur le principe de la captation électrostatique (Volta-RAM). Ce nouveau système assure un résultat optimal, proche de l'aspiration, avec beaucoup moins d'énergie et un entretien réduit.

3.2 - Marques et brevets

Les marques sont la propriété de la SA EXEL Industries et exceptionnellement, celle de ses filiales.

La SA EXEL Industries est la principale détentrice de nos 204 brevets, 203 marques et 36 modèles, déposés dans de nombreux pays, qu'elle exploite par le biais de ses filiales.

En effet, la SA EXEL Industries a consenti des licences d'exploitation à ses différentes filiales opérationnelles, moyennant le versement d'une redevance de licence.

Le Groupe EXEL Industries ne comptabilise pas à l'Actif du bilan ses brevets, marques et modèles, à l'exception de ceux qui ont été acquis individuellement ou dans le cadre d'une reprise de société.

Il ne verse en outre aucune redevance de licence à des tiers, puisqu'il ne bénéficie d'aucun contrat de licence externe.

4 - DÉVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

4.1 - Risques industriels et environnementaux

Aucune des activités du Groupe ne comporte de risque industriel et environnemental significatif ou susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

En outre, toutes les précautions sont prises dès lors que l'on parle d'activités plus sensibles telles que les chaînes de peintures ou bien l'utilisation de solvants pour le nettoyage des matériels d'application de peinture utilisés dans le cadre de démonstrations commerciales ou du service après-vente.

Ainsi, des actions concrètes tendent à se généraliser dans les entreprises du Groupe :

- Utilisation d'installations de peinture de dernière génération (peintures en poudre, à haut extrait sec ou bi-composants) permettant de réduire les émissions de Composants Organiques Volatils.
- Remplacement, dans certaines de nos usines, du phosphate de zinc, utilisé pour protéger de la corrosion les éléments métalliques de nos pulvérisateurs, par un produit respectueux de l'environnement.
- Réduction de l'usage des solvants pour le nettoyage des matériels d'application de peinture souillés. La méthode de nettoyage (avec ou sans solvant) est désormais déterminée au cas par cas.
- Tri sélectif des déchets et recours à des filières de traitement agréées afin de mieux les valoriser.
- Amélioration de l'efficacité énergétique de nos sites (investissement notamment dans de nouvelles chaudières plus efficaces).
- Réduction des déplacements de nos collaborateurs, grâce à l'investissement dans de nouveaux systèmes de visioconférences, installés dans nos filiales en France et à l'étranger.

4.2 - Développement durable : aspect environnemental

La stratégie d'innovation d'EXEL Industries s'inscrit dans une démarche de développement durable. Tous les laboratoires et bureaux d'étude du Groupe travaillent en collaboration étroite avec les clients et les fournisseurs du Groupe et de la filière, ainsi qu'avec les associations interprofessionnelles. La Recherche et Développement contribue à renouveler l'offre de produits et de services, tout en participant à la baisse des coûts de fabrication, à l'amélioration de la sécurité des personnes et des produits, ainsi qu'à un meilleur respect de l'environnement.

Ainsi, par exemple, EXEL Industries, entreprise citoyenne et responsable, prépare déjà les pulvérisateurs de demain. Ils seront plus performants, plus précis, plus élaborés et permettront la traçabilité (GPS) dans le cadre d'une agriculture raisonnée, de précision, respectueuse de notre environnement et de la qualité de nos aliments.

En outre, la protection de l'utilisateur et de notre environnement accélère le renouvellement de nos matériels. Aujourd'hui, nous veillons de plus en plus à la protection de l'opérateur (suppression

des risques de blessure ou de contamination) et à la préservation de l'environnement (élimination des déchets, réductions des pertes, résidus, pollution ou désagrément de voisinage). Ces deux objectifs font partie intégrante de tous nos cahiers des charges, dès la création d'une nouvelle machine. Cela devient, non seulement un argument commercial, mais aussi une ardente obligation de citoyen. Le respect de l'environnement est une notion fondamentale chez EXEL Industries et nous sommes fiers d'être dans des secteurs d'activité qui y sont étroitement liés, car selon nous, c'est dans l'action et l'innovation que les choses évoluent.

A titre d'exemple, voici quelques unes de nos dernières innovations en la matière :

Protection des Végétaux :

- Diffuseur "face par face" avec assistance d'air laminaire (Précijet). Utilisé pour la vigne, ce nouveau système permet une réduction importante des doses de médicaplantes (entre 20 % et 50 % de produits pulvérisés en moins, en fonction du matériel précédemment utilisé).
- Système de calibrage pour pulvérisateur viticole (EasyFlo). Il permet à la fois d'améliorer la précision d'application et de limiter les pertes de produits dans l'environnement (jusqu'à 10 % en moins de médicaplantes pulvérisés).
- Buses ADX permettant de limiter la dérive des produits pulvérisés et de réduire ainsi les risques de propagation aux zones alentours (champs mitoyens, cours d'eau, habitations, etc.).
- Pilotage par GPS qui permet la coupure automatique de la pulvérisation lorsque l'on repasse au même endroit et qui régule automatiquement le débit en fonction des besoins réels de la parcelle (les rendements variant selon les zones, certaines parties d'un champ auront moins besoin de produit que d'autres).
- Remplissage de la cuve principale du pulvérisateur via une cuve intermédiaire afin d'éviter tout risque de contamination par éclaboussures ou refolement vers le réseau d'eau courante (O'Clear).
- Systèmes de lavage automatique des boîtes d'emballage de produit concentré (Lav'box), de la cuve (Lav'ton) et de l'ensemble du pulvérisateur agricole (Autonet), afin d'éviter l'essentiel des rejets de produits résiduels dans la nature. Les fonds résiduels de cuves sont ainsi réduits au minimum puis dilués jusqu'à 1000 fois avant d'être pulvérisés sur les plantes à traiter.
- Programmeur de remplissage anti-débordement de la cuve (Volutis). Ce système est d'autant plus utile pour l'environnement qu'actuellement près de 30 % des pollutions accidentelles sont causées par des débordements de cuves.
- Système recyclant l'air de la cabine du pulvérisateur et interdisant toute entrée d'air extérieure lors du travail de pulvérisation pour une meilleure protection de l'opérateur (Clinair).

Protection des Matériaux :

- Conception de pulvérisateurs dédiés aux nouvelles peintures "propres" (hydrosoluble, multi-composants, haut extrait sec, poudre, etc.)
- Systèmes électroniques permettant une totale traçabilité des Composants Organiques Volatils (COV).

- Augmentation des taux de transfert pour réduire au maximum les consommations de peinture. Nos dernières générations de pulvérisateurs permettent ainsi d'appliquer jusqu'à 95 % de la peinture pulvérisée sur l'objet à peindre (données vérifiées officiellement par l'IPA*, un célèbre institut allemand de recherche).

* pour plus d'informations sur l'IPA : www.ipa.fraunhofer.de

Enfin, le Groupe travaille en liaison étroite avec :

- FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement),
- les fabricants de matières actives ou consommables pulvérisées par ses matériels : médicaplantes, peintures, colles, vernis, mastics, tensio-actifs,
- les instituts et les centres de recherche spécialisés,
- les commissions internationales de normalisation (CEN et ISO),

Tout cela permet aujourd'hui au Groupe d'être à la pointe de la protection des opérateurs et de l'environnement.

4.3 - Développement durable : aspect social

En l'espace de 20 ans, le Groupe EXEL Industries s'est largement développé par croissance externe, tout en préservant une culture d'entreprise familiale et de PMI, transmise par le management à l'ensemble des collaborateurs(trices).

Une fédération d'entreprises à dimension humaine

EXEL Industries est une fédération de PMI dynamiques. Chaque entreprise possède sa propre culture et conserve ainsi une véritable dimension humaine, favorable aux relations avec ses fournisseurs, ses clients et entre ses collaborateurs. L'accessibilité du management, qui est facilitée par des lignes hiérarchiques courtes, permettant une grande fluidité de l'information, génère la motivation et l'enrichissement professionnel du plus grand nombre.

Cette politique de décentralisation, qui vise à responsabiliser le plus possible les équipes et à encourager les prises d'initiatives, accélère et facilite le processus de décision, au plus près du terrain, ce qui le rend souple et très réactif.

En complément, la coordination horizontale et spontanée des compétences facilite l'échange des meilleures expertises, entre les responsables d'une même fonction d'une entreprise à l'autre.

Une organisation et une culture d'entreprise favorables au dialogue social

La décentralisation des pouvoirs et le caractère familial de nos cultures d'entreprise sont très favorables au dialogue social, organisé, vécu et décidé au sein de chaque entreprise.

Ce bon climat social transparaît au travers des statistiques : le taux de turn-over est très faible, comme l'absentéisme, et l'ancienneté moyenne des collaborateurs est d'environ 14 ans.

Un Groupe citoyen

EXEL Industries est un groupe ouvert, respectueux de ses collaborateurs et du monde qui l'entoure.

Respectueux de ses collaborateurs, car la sécurité au travail est une priorité du Groupe. Des formations et des programmes de sensibilisation aux risques sont régulièrement organisés à destination du personnel et de leurs référents sécurité.

Respectueux du monde qui l'entoure, car EXEL Industries s'engage à ne faire aucune discrimination (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), et propose régulièrement des emplois aux travailleurs handicapés.

Enfin, EXEL Industries cherche également à favoriser au maximum l'insertion des jeunes et la réinsertion de personnes en difficulté dans le monde du travail. Plusieurs actions ont ainsi été prises en ce sens.



5 - ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ, COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX

EXEL Industries a poursuivi ses deux activités :

- gestion et animation de ses filiales directes, toutes détenues à plus de 95 %,
- gestion et suivi de son portefeuille de brevets, marques, dessins et modèles, concédés en licence d'exploitation.

5.1 - Comptes consolidés - Principales données consolidées

En Millions d'Euros	31/08/2010	31/08/2009
Capitaux propres part Groupe avant affectation du résultat	179,0	162,7
Écarts d'acquisition	25,7	25,5
Immobilisations nettes (hors écarts d'acquisition)	69,6	57,7
Trésorerie disponible	50,5	60,2
Dettes financières (courantes & non courantes)	45,7	72,7
Provisions pour risques et charges (courantes & non courantes)	26,9	22,8
CHIFFRE D'AFFAIRES (H.T.)	384,4	452,2
Résultat opérationnel courant	21,0	22,8
(Charges) & produits non récurrents	(3,8)	(7,3)
<i>Dont dépréciation survaleurs</i>	-	-
Résultat opérationnel	17,2	15,5
Produits & (charges) financières	5,5	(2,4)
Résultat net consolidé d'ensemble	17,5	10,2
Résultat net part du Groupe avant affectation	17,5	10,2
Capacité d'autofinancement	25,7	22,1
	EUROS	EUROS
Résultat net consolidé d'ensemble par action	2,6	1,5
Capacité d'autofinancement par action	3,8	3,3

5.1.1 - Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires consolidé a baissé de -15%, passant de 452,2 M€ à 384,4 M€.
- Le chiffre d'affaires à l'exportation a diminué de -1,4 %, passant de 217,8 M€ à 214,8 M€. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger représente ainsi 56 % du chiffre d'affaires, contre 48 % l'année précédente.
- L'évolution du chiffre d'affaires a été impactée positivement à hauteur de 5,9 M€ par l'appréciation de certaines devises, principalement le dollar australien.
- Le résultat opérationnel courant est passé de 22,8 M€ à 21 M€, après une dotation nette aux amortissements et provisions de 10,3 M€ contre 7,6 M€ sur l'exercice précédent.
- L'intéressement et la participation des salariés, inclus parmi les charges de personnel, s'élèvent à 1,1 M€, contre 3,7 M€ sur l'exercice précédent.
- Les charges non récurrentes nettes sont de 3,8 M€. Elles correspondent essentiellement à des provisions complémentaires sur litiges anciens, risque fiscal et sinistres sur bâtiments.
- Le résultat financier est positif de 5,5 M€. Il comprend le coût net de l'endettement financier pour -1,7 M€, et des gains nets de change, constatés et latents, pour + 7,2 M€.

- Le résultat avant impôts passe de 13,1 M€ à 22,7 M€.
- La charge d'impôt a augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 3,5 M€ à 5,4 M€.
- Le résultat net, part du Groupe, a augmenté de 70 %. Il s'établit à 17,5 M€ soit 4,6 % du chiffre d'affaires.

5.1.2 - Bilan

- Les capitaux propres part du Groupe sont passés de 162,7 M€ à 179,0 M€, soit une progression de 16,3 M€ se détaillant comme suit :

Total des produits et charges comptabilisés au bilan :	+ 18,8 M€
Distribution de dividendes :	- 2,5 M€
Variation des actions propres :	+ 0,0 M€

- Les capitaux propres représentent 55,2 % du total du bilan, contre 49,8 % à la fin de l'exercice précédent.
- Des provisions pour risques et charges (courantes et non courantes) ont été constituées ou maintenues à hauteur de 26,9 M€ pour couvrir les risques identifiés par l'entreprise.
- Le fonds de roulement est passé de 122,4 M€ à 116,6 M€, en baisse de 5,8 M€, à la suite des variations suivantes :

+ Variation des capitaux propres :	+ 16,3 M€
+ Variation des provisions :	+ 4,0 M€
+ Variation des dettes financières non courantes :	-11,9 M€
- Variation des actifs non courants :	- 14,2 M€
<p>► Le besoin en fonds de roulement, établi à partir des valeurs nettes d'actifs, s'élève à 97,8 M€ au 31 août 2010, contre 108,9 M€ au 31 août 2009. Cette diminution de -11, 2 M€ s'explique par :</p>	
+ Variation des actifs courants (hors trésorerie) :	- 7,1 M€
- Variation des passifs courants (hors prov. & dettes financières à court terme) :	- 4,1 M€

- Au 31 août 2010, la trésorerie disponible nette des dettes financières exigibles à moins d'un an est de 18,8 M€, soit 50,4 M€ de disponibilités et 31,6 M€ de dettes financières exigibles à moins d'un an.

6 - RISQUES DE MARCHÉ

6.1 - Risques devises et règlements

La plupart des ventes à l'exportation qui sont facturées en euros, sont sécurisées, soit par une assurance COFACE soit par un règlement au comptant avant expédition.

Les ventes réalisées par les filiales de distribution à l'étranger, hors zone euros, sont évidemment facturées en monnaie locale. Compte tenu de l'importance de sa facturation dans la zone dollar US et en Australie, le Groupe est exposé aux fluctuations de ces devises. Les créances encore détenues en USD par les sociétés françaises du Groupe ont été intégralement enregistrées au cours de clôture de l'exercice.

La majorité des ventes des filiales françaises du Groupe, aux acheteurs étrangers hors Groupe, est conclue en euros. Les factures établies en devises par les filiales françaises du Groupe sont converties en euros, au cours du jour de la livraison. Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent à leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA et aux UK, sont facturées en devise locale, et en Chine en USD.

Depuis la clôture de l'exercice 2004-2005, la politique générale du Groupe est de couvrir les contrats d'ingénierie significatifs libellés dans une devise autre que l'euro, principalement en USD. Sur le dernier exercice, il n'y a pas eu de contrat important de ce type libellé dans une devise autre que l'euro.

Le Groupe couvre au cas par cas une partie des flux libellés en USD.

Au 31/08/10 les créances, disponibilités et dettes du Groupe libellées dans les principales devises étaient les suivantes :

► En Dollars US

Créances en USD	12 798 K\$
Disponibilités en USD	24 080 K\$ (*)
Dettes libellées en USD	-9 498 K\$
Créances nettes en USD	27 381 K\$
	Soit 21 594 K€

(*) Les avoirs en USD ne font pas l'objet d'une couverture de change à la clôture de l'exercice.

5.2 - Comptes sociaux

Principaux chiffres des comptes sociaux:		
	2010	2009
Chiffre d'affaires :	5 082 K€	5 293 K€
Résultat d'exploitation :	3 553 K€	3 609 K€
Résultat financier :	16 625 K€	16 361 K€
Résultat net :	13 222 K€	20 418 K€

Le résultat financier comprend principalement des dividendes en provenance des filiales et la rémunération des disponibilités.

5.3 - Décomposition des dettes fournisseurs

(cf. article L441-6-1 et Décret D.441-4 du Code du Commerce)

Au 31/08/2010, le montant total des dettes fournisseurs s'élève à 185 K€, qui se décomposent en :

- 76 K€ à échéance au 30/09/2010 (dettes facturées) ;
- 109 K€ dont l'échéance n'est pas déterminée (factures non parvenues).

► En Couronnes Danoises

Créances et disponibilités détenues en DKK	27 223 KDKK
Dettes libellées en DKK	-138 920 KDKK
Créances nettes en DKK	111 697 KDKK
	Soit -15 003 K€ (**)

(**) Historiquement, les marges de fluctuation de la Couronne Danoise par rapport à l'Euro sont faibles, inférieures à 0,20 %.

► En Livres Sterling

Créances et disponibilités détenues en GBP	1 181 K€
Dettes libellées en GBP	-431 K€
Créances nettes en GBP	750 K€
	Soit 909 K€

► En Dollars Australiens

Créances et disponibilités détenues en AUD	10 445 KAUD
Dettes libellées en AUD	-6 609 KAUD
Créances nettes en AUD	3 836 KAUD
	Soit 2 682 K€

► En Yuans Chinois

Créances et disponibilités détenues en CNY	19 058 KCNY
Dettes libellées en CNY	-12 426 KCNY
Créances nettes en CNY	6 632 KCNY
	Soit 768 K€

Montant des créances nettes libellées en d'autres devises **3 052 K€**

6.2 - Expositions aux risques de taux

Au 31/08/2010, la majorité des emprunts et dettes financières à taux variable était indexée sur la variation de l'Euribor 1 mois ou 3 mois selon le cas, ou sur des taux équivalents, notamment au Danemark. A la date de clôture des comptes, le total des dettes et emprunts concernés était le suivant :

Emprunts moyen terme à taux variable et tirages sur lignes de crédit moyen terme confirmées	18 321 K€
Dettes de crédit bail	1 734 K€
Découverts et assimilés	22 162 K€

Les actifs financiers (Sicav de trésorerie et autres placements à court terme) rémunérés à taux variable se montaient à 5 137 K€.

Une variation de 1 % des taux à la hausse est susceptible d'impacter négativement le résultat avant impôt du Groupe de 371 K€.

6.3 - Expositions aux risques sur actions

EXEL Industries ne détient pas, directement ou indirectement, d'actions d'entreprises cotées ou d'autres instruments financiers.

La seule exception concerne ses propres titres détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté auprès de CM-CIC Securities.

Au 31/08/2010, EXEL Industries détenait ainsi 5 067 de ses propres actions, soit 0,07 % du capital.

6.4 - Expositions au risque de liquidité

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée basée sur des covenants.

De plus, le groupe EXEL Industries dispose d'une bonne capacité d'accès au crédit, compte tenu de plusieurs lignes de crédit confirmées ouvertes auprès de banques et négociées à des conditions d'avant la crise financière qui sévit actuellement.

7 - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

À la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence négative significative sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

8 - EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

8.1 - Répartition du capital à la clôture de l'exercice

Il est à noter qu'aucune évolution du capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et le capital social reste inchangé à 16 969 750 €. Toutefois, nous tenons à signaler qu'au cours de l'exercice 2007-2008, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action EXEL Industries, passant de 5€ à 2,5€.

Répartition du capital et des droits de vote - EXEL Industries

ACTIONNAIRES	Au 31/08/08			Au 31/08/09			Au 31/08/10		
	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote
EXEL SAS*	4 104 908	60,47%	68,29%	4 143 489	61,04%	68,61%	4 143 489	61,04%	68,61%
Patrick BALLU et sa famille	1 029 906	15,17%	17,23%	1 029 662	15,17%	17,23%	1 035 221	15,25%	17,28%
EXEL Industries SA	10 241	0,15%	0,00%	6 269	0,09%	0,00%	5 067	0,07%	0,00%
Financiers, divers et public	1 642 845	24,20%	14,47%	1 608 480	23,70%	14,16%	1 604 123	23,63%	14,11%
TOTAL	6 787 900	100,00%	100,00%	6 787 900	100,00%	100,00%	6 787 900	100,00%	100,00%

*EXEL sas est détenue à 100 % par la famille de Patrick BALLU.

NOMBRE BRUT DE DROITS DE VOTE:

Au 31/08/08:	11 961 420
Au 31/08/09:	11 957 804
Au 31/08/10:	11 957 026

FRANCHISSEMENT DE SEUILS :

Aucun.

ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL PARMIS LES ACTIONNAIRES "FINANCIERS, DIVERS ET PUBLIC" :

La Financière de l'Échiquier.

ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 2,5% DU CAPITAL PARMIS LES ACTIONNAIRES "FINANCIERS, DIVERS ET PUBLIC" :

Lazard Frères Gestion.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES (selon le dernier TPI, au 19/11/2010): 1 454 (dont 268 inscrits au nominatif).

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

8.2 - Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, en application de l'article L225-209 du Code de Commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003 ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 25 janvier 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- La couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 80€, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5% des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 27 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Dans le cadre de la régularisation de son cours de bourse, la société a usé de cette faculté de rachat de ses propres actions et au 31 août 2010, elle détenait 5 067 actions.

A la date du 31/08/2010, la Société EXEL Industries a acheté et vendu un certain nombre de ses actions propres, dans le but d'assurer la liquidité du titre et la régulation du cours :

Nombre de titres au 31/08/2009	6 269
Nombre de titres rachetés sur l'exercice clos au 31/08/2010	41 570
Les actions ont été achetées au prix moyen de	26,00€
Nombre de titres vendus sur l'exercice clos au 31/08/2010	42 772
Les actions ont été vendues au prix moyen de	26,08€
Nombre de titres d'autocontrôle détenus au 31/08/2010	5 067

Par ailleurs, une autorisation est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 25 janvier 2011. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2010. Elle fait en outre l'objet d'une Note d'Information déposée à l'AMF.

8.3 - Autorisations d'augmenter le capital de l'émetteur et d'émettre des valeurs mobilières

Assemblée Générale Extraordinaire	Délégation du Conseil d'Administration	Droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation (1)	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 09/10	Durée de validité et d'exercice des titres
AGE du 25-01-10	1 - Augmentation de capital (en numéraire, par incorporation de réserves ou de primes d'émission, par échange de titres, par attribution gratuite d'actions, par exercice de BSA)	avec ou sans	80 M€	26 mois	néant	néant
	2 - Augmentation de capital par émission d'actions et de valeurs mobilières	avec ou sans	80 M€	26 mois	néant	néant
	3 - Augmentation de capital réservée aux salariés					

(1) Ces autorisations avec délégation au Conseil d'Administration ayant été données pour une durée de 26 mois, une nouvelle AGE sera convoquée à l'issue de cette durée pour renouveler éventuellement ces autorisations.

8.4 - Le marché des titres de l'émetteur

Au cours des 24 derniers mois, le cours de l'action EXEL Industries, cotée sur le compartiment B de NYSE-Euronext Paris depuis le 20 juin 1997, a connu les évolutions suivantes :

Mouvements du titre EXEL Industries (Source NYSE-Euronext)

Période du 01/12/2008 au 30/11/2009						
PÉRIODE	NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX en MEuros	COURS EN EUROS			
			+ haut	+ bas	Dernier	
Décembre 2008	47 532	1,25	32,70	23,20	23,30	
Janvier 2009	113 399	2,70	24,50	22,25	23,40	
Février 2009	107 118	2,37	23,99	20,70	21,40	
Mars 2009	56 157	1,12	21,00	19,01	19,89	
Avril 2009	92 894	2,00	25,50	19,00	24,00	
Mai 2009	51 678	1,32	27,98	23,35	25,90	
Juin 2009	46 787	1,23	27,99	25,01	26,50	
Juillet 2009	23 420	0,60	27,45	25,00	25,01	
Août 2009	52 181	1,39	28,37	25,00	27,40	
Septembre 2009	16 662	0,46	29,70	26,53	29,50	
Octobre 2009	28 845	0,81	30,00	26,90	27,85	
Novembre 2009	15 178	0,41	28,00	25,50	26,00	
TOTAL	651 851	15,66	32,70	19,00	26,00	

Période du 01/12/2009 au 30/11/2010						
PÉRIODE	NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX en MEuros	COURS EN EUROS			
			+ haut	+ bas	Dernier	
Décembre 2009	27 418	0,67	27,00	23,20	25,00	
Janvier 2010	15 142	0,39	27,00	24,51	26,29	
Février 2010	8 762	0,22	26,29	24,56	26,00	
Mars 2010	61 514	1,55	27,00	24,50	26,80	
Avril 2010	49 830	1,40	29,00	25,80	28,45	
Mai 2010	37 923	0,96	28,35	22,10	24,10	
Juin 2010	14 142	0,35	26,50	23,00	26,50	
Juillet 2010	6 306	0,17	27,00	26,50	27,00	
Août 2010	4 831	0,13	28,50	27,00	28,49	
Septembre 2010	33 588	0,95	30,99	27,80	30,99	
Octobre 2010	43 418	1,34	31,94	30,20	31,30	
Novembre 2010	50 710	1,61	32,50	30,70	31,90	
TOTAL	353 584	9,73	32,50	22,10	31,90	

9 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

9.1 - Affectation

Rappelant que le bénéfice net consolidé s'élève à 17 504 K€, nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice net social de l'exercice, à savoir 13 222 359 €, comme suit :

- distribution d'un dividende, à hauteur de 4 344 256 €, à raison de 0,64 € par action (1), sachant que la Réserve Légale est déjà intégralement dotée ;
- mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire, soit 8 878 103 € ; ce qui portera le report à nouveau à 92 819 220 €.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la dotation faite au compte "Report à nouveau" du montant correspondant aux

dividendes non versés, en raison des actions EXEL Industries que la société détient.

(1) Ce dividende sera mis en paiement à partir du 28 janvier 2011, aux guichets de CM-CIC Securities.

9.2 - Dividendes

Exercice	Dividende par action
2006/07	1,50 €/action*
2007/08	0,75 €/action
2008/09	0,37 €/action

* Avant doublement du nombre d'actions de la société, par division par 2 du nominal de l'action.

10 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

10.1 - Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux dirigeants du Groupe

La rémunération brute totale versée par EXEL Industries à son Président et Directeur Général, Monsieur Patrick BALLU, s'est élevée à 223 920 €, sur l'exercice 2009-2010, soit le même niveau qu'en 2008-2009. Cette rémunération est uniquement composée d'une partie fixe et d'avantages en nature (voiture, PC, téléphone).

La rémunération des membres du Comité de Direction, et des mandataires sociaux, s'est élevée à près de 3,6 M€ (charges sociales incluses) pour l'exercice clos le 31/08/2010, contre près de 3,5 M€ au titre de l'exercice clos le 31/08/2009.

Cette rémunération se décompose ainsi :

• Avantages à court terme:	3,6 M€
• Avantages postérieurs à l'emploi:	-
• Autres avantages à long terme:	-
• Indemnités de fin de contrat de travail:	-
• Paiements en actions:	-

Les 40 000 € de jetons de présence, votés par l'Assemblée Générale pour l'exercice 2009-2010, ont été partagés entre les 4 Administrateurs d'EXEL Industries. Ce montant est identique à celui versé lors de l'exercice 2008-2009.

La société EXEL Industries n'a accordé ni prêt, ni avance, ni donné de garantie ou de caution au profit de ses Dirigeants et Administrateurs.

Aucun des Dirigeants et Administrateurs de la SA EXEL Industries ne cumule de Contrat de Travail avec son Mandat Social.

En outre, ils ne disposent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, de régimes de retraite particuliers et d'indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions (golden parachutes).

10.2 - Les stocks-options, BSA et BSPCE

Il n'y a aucun plan de stock-options, ni BSA, ni BSPCE.

10.3 - Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Mandataires Sociaux au 31 août 2010

Sociétés concernées	Patrick BALLU Président et Directeur Général	Guerric BALLU Administrateur Directeur Général Délégué	Marc BALLU Directeur Général Délégué	Franck BALLU Directeur Général Délégué	Cyril BALLU Directeur Général Délégué	René MARCHÈSE Administrateur
EXEL SAS	Président	D.G. Délégué	D.G. Délégué	D.G. Délégué	D.G. Délégué	
API Technologies SAS		Rep. la Présidente **				
BERTHOUD Agricole SAS	Rep. la Présidente *					
CAPAGRI SAS	Rep. la Présidente *	D.G.				
CARUELLE NICOLAS SAS	Rep. la Présidente *					
CMC SAS	Rep. la Présidente *					
EXEL gsa SAS	Rep. la Présidente *		D.G.			
HARDI A/S	Chairman Member of the Board	Member of the Board				
HERRIAU SAS	Rep. la Présidente *					
KREMLIN REXSON SA	Administrateur	Président du CA				Repr. Perm. d'EXEL Industries (Sté Adm.)
MATROT Equipements SAS	Rep. la Présidente *					
MOREAU SAS	Rep. la Présidente *					
RAM Environnement SAS	Rep. la Présidente *					
SAMES Technologies SAS	Rep. la Présidente *					
SCM SAS	Rep. la Présidente **					
TECNOMA Technologies SAS	Rep. la Présidente *					
VERMOREL SRL						Administrateur (Gérant)
Banque CIC Est	Administrateur					
EXPOSIMA SA	Administrateur					

* SA EXEL Industries - ** SA Kremlin Rexson

11 - CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice.

12 - RÉSULTAT SOCIAL ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté (exercice de 12 mois) En Euros	Exercice 31/08/2010	Exercice 31/08/2009	Exercice 31/08/2008	Exercice 31/08/2007	Exercice 31/08/2006
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750
Nombre d'actions					
• ordinaires	6 787 900	6 787 900	6 787 900	3 393 950	3 393 950
• à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
• par conversion d'obligations					
• par droit de souscription					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 081 898	5 293 177	6 032 740	5 334 593	4 163 366
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	19 934 117	18 759 653	17 989 618	17 776 238	12 413 468
Impôts sur les bénéfices	3 476 123	-2 220 292	898 477	1 549 876	1 687 733
Participation des salariés					
Dotations Amortissements et provisions	3 235 636	561 139	-954 546	1 236 738	1 884 943
Résultat net	13 222 359	20 418 806	18 045 687	14 989 623	8 840 792
Résultat distribué		2 511 523	5 090 925	5 090 925	3 733 345
III. RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements, provisions	2,42	3,09	2,52	4,78	3,16
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,95	3,01	2,66	4,42	2,60
Dividende attribué		0,37	0,75	1,50	1,10
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	7	7	7	6	5
Masse salariale	582 123	525 312	474 322	348 544	333 904
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale - Œuvres sociales)	239 900	221 688	208 464	142 843	138 509

4 | LES COMPTES

Sommaire

Comptes consolidés		Comptes sociaux simplifiés	
<i>Bilan consolidé au 31 août 2010</i>	29	<i>Bilan au 31 août 2010</i>	51
Actif	29	Actif	51
Passif	29	Passif	51
<i>Compte de résultat</i>	30	<i>Compte de résultat</i>	52
<i>Tableau de flux de trésorerie consolidé</i>	31	<i>Annexe aux comptes sociaux</i>	52
<i>Tableau de variation des capitaux propres consolidés</i>	32	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</i>	59
<i>Annexe aux comptes consolidés</i>	33	<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés</i>	60
1. Règles et méthodes comptables et de consolidation	33		
2. Périmètre de consolidation	37		
3. Écarts d'acquisition	38		
4. Immobilisations incorporelles	38		
5. Immobilisations corporelles	38		
6. Participations dans des entreprises associées	39		
7. Actifs financiers non courants	39		
8. Stocks et en-cours	39		
9. Créances clients	40		
10. Autres créances	40		
11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	40		
12. Capital social	40		
13. Provisions pour risques et charges	40		
14. Détail des dettes financières par nature	42		
15. Échéancier des dettes financières au 31 août 2010	43		
16. Détail des autres dettes courantes	43		
17. Chiffre d'affaires net	44		
18. Charges de personnel et effectifs employés	44		
19. Dotations nettes aux provisions et dépréciations	45		
20. Charges et produits non récurrents	45		
21. Produits et (charges) financiers	45		
22. Impôts sur les bénéfices	46		
23. Variation du Besoin en Fonds de Roulement -BFR	47		
24. Transactions avec les parties liées	48		
25. Engagements hors bilan & passifs éventuels	48		
26. Risque de liquidité	48		
27. Risque fiscal	49		
28. Exposition aux risques de change	49		
29. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	49		
<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</i>	50		

Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 août 2010

ACTIF

Consolidé - En Milliers d'Euros	Note	31/08/10	31/08/09
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3	25 668	25 547
Immobilisations incorporelles	4	760	867
Immobilisations corporelles	5	66 306	54 190
Participations dans entreprises associées	6	2 176	2 190
Actifs financiers	7	385	421
Actifs d'impôt différé	22	8 788	6 627
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		104 083	89 843
ACTIFS COURANTS			
Stocks	8	85 690	94 790
Créances Clients	9	74 310	69 957
Créances d'impôt courantes		251	4 871
Autres créances	10	9 353	7 112
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	50 462	60 186
TOTAL ACTIFS COURANTS		220 066	236 916
TOTAL DE L'ACTIF		324 149	326 759

PASSIF

Consolidé - En Milliers d'Euros	Note	31/08/10	31/08/09
CAPITAUX PROPRES			
Capital	12	16 970	16 970
Autres réserves		144 673	135 630
Actions propres		(144)	(172)
Résultat de l'exercice		17 496	10 249
Capitaux propres (part du Groupe)		178 995	162 676
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres		96	141
Intérêts minoritaires dans le résultat		8	(46)
TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES		104	95
TOTAL CAPITAUX PROPRES		179 099	162 771
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	13	25 563	18 776
Dettes financières à long terme	14 & 15	14 115	26 028
Impôts différés passifs		613	696
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		40 292	45 499
PASSIFS COURANTS			
Provisions à court terme	13	1 291	3 980
Part à moins d'un an des emprunts	14 & 15	9 456	19 507
Concours bancaires courants	14 & 15	22 162	27 178
Dettes fournisseurs		31 717	27 261
Dettes d'impôt courantes		1 833	929
Autres dettes courantes	16	38 300	39 633
TOTAL PASSIFS COURANTS		104 759	118 488
TOTAL DU PASSIF		324 149	326 759

Compte de résultat consolidé au 31 août 2010

Consolidé - En Milliers d'Euros	Note	31/08/10	31/08/09
Chiffre d'affaires	17	384 417	452 167
Autres produits opérationnels		3 592	1 219
TOTAL PRODUITS OPÉRATIONNELS		388 009	453 386
Variation des stocks de produits finis et travaux en cours		(846)	(8 517)
Achats consommés		(162 850)	(204 526)
Autres achats et charges externes		(60 999)	(64 205)
Impôts et taxes		(6 493)	(6 717)
Charges de personnel	18	(123 971)	(136 271)
Dotations aux amortissements		(9 105)	(9 271)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	19	(1 226)	1 649
Autres charges opérationnelles		(1 549)	(2 743)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT		20 970	22 786
Charges et produits non récurrents	20	(3 757)	(7 285)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		17 213	15 501
Produits (charges) financiers	21	5 490	(2 416)
RÉSULTAT AVANT IMPOTS		22 703	13 085
Impôts	22	(5 411)	(3 513)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	212	631
RÉSULTAT NET DE LA PERIODE		17 504	10 203
Résultat net part du Groupe		17 496	10 249
Résultat net part des minoritaires		8	(46)
<i>Résultat par action (en Euros)</i>		<i>2,6</i>	<i>1,5</i>
<i>Résultat dilué par action (en Euros)</i>		<i>2,6</i>	<i>1,5</i>

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Consolidé - En Milliers d'Euros	Note	31/08/10	31/08/09
A. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net part du Groupe		17 496	10 249
Part des minoritaires dans le résultat		8	(46)
- Quote part dans le résultat des mises en équivalence		(212)	(631)
+ Dotations aux amortissements des immobilisations		9 105	9 271
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations (a)		290	3 278
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations		(986)	6
Capacité d'autofinancement		25 701	22 126
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	23	(12 499)	(14 991)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (c)		38 200	37 117
B. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'immobilisations (b)		(20 244)	(9 887)
Cessions d'immobilisations		1 263	689
Incidence des variations de périmètre		(3)	0
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS		(18 985)	(9 199)
C. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital et des primes		0	0
Dividendes nets de l'exercice		(2 285)	(4 610)
Emissions de dettes financières		9 664	2 083
Remboursements de dettes financières		(31 644)	(15 824)
Variation actions auto-détenues		27	104
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT		(24 237)	(18 247)
D. INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE			
VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)		314	283
VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)		(4 708)	9 955
Trésorerie nette au début d'exercice		33 008	23 053
Variation de l'exercice		(4 708)	9 955
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE		28 300	33 008
Valeurs mobilières de placement		5 137	21 795
Disponibilités		45 324	38 390
- Concours bancaires courants		(22 162)	(27 178)
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE		28 300	33 008
(a) A l'exclusion des dépréciations d'actifs circulants			
(b) Les acquisitions sont nettes de variation des dettes sur immobilisations			
(c) Dont Intérêts financiers versés		2 128	3 010
dont Impôt sur les bénéfices versé (ou remboursé)		1 719	10 049

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Etat des produits et charges comptabilisés sur la période

En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
RÉSULTAT NET	17 504	10 203
Gains (pertes) actuariels nets des régimes à prestations définies	(2 457)	(1 005)
Impôts différés sur gains (pertes) actuariels	846	346
Variation des écarts de conversion	2 913	299
Plus ou moins-value sur cession d'actions propres (nette d'impôts)	0	(72)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU BILAN	18 805	9 771
<i>Part revenant aux actionnaires</i>	<i>18 793</i>	<i>9 817</i>
<i>Part revenant aux intérêts minoritaires</i>	<i>12</i>	<i>(46)</i>

En Milliers d'Euros	CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE						INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL ENSEMBLE CONSOLIDÉ
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Actions propres	Total part du Groupe		
Solde au 31/08/2008	16 970	2 528	141 152	(2 537)	(386)	157 727	152	157 879
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan			9 518	299		9 817	(46)	9 771
Dividendes distribués			(5 081)			(5 081)	(11)	(5 092)
Variation de périmètre						0		0
Autres variations			0	(0)	214	214		214
Solde au 31/08/2009	16 970	2 528	145 589	(2 238)	(172)	162 676	95	162 771
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan			15 855	2 909		18 793	12	18 805
Dividendes distribués			(2 509)			(2 509)	(3)	(2 512)
Variation de périmètre			(178)	178		0		0
Autres variations			7		27	34	1	35
Solde au 31/08/2010	16 970	2 528	158 793	849	(144)	178 995	104	179 099

Annexe aux comptes consolidés

1. Règles et méthodes comptables et de consolidation

1.1 - Référentiel comptable

Les états financiers du Groupe EXEL Industries sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2010.

L'application des nouvelles normes ou interprétations n'a pas eu d'impact particulier sur les états financiers du groupe.

Les nouvelles normes IFRS et interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} septembre 2010, n'ont pas fait l'objet d'application anticipée.

Les états financiers consolidés au 31 août 2010 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 août 2009.

Les comptes consolidés d'EXEL Industries ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 09/12/2010.

1.2 - Principes de consolidation & périmètre

(cf note 2)

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus values, marges en stock).

1.3 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan au poste "Ecart d'acquisition", qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir ci-après).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les "Autres charges et produits non récurrents".

1.4 - Ecart d'acquisition

(cf note 3)

Pour les sociétés intégrées globalement, l'écart de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la quote-part de capitaux propres existant à cette date, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en compte "Ecart d'acquisition".

L'ensemble des écarts d'acquisition résiduels figure au bilan pour une valeur nette de 25 668 K€ au 31 août 2010.

La valeur des écarts d'acquisition, ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée d'utilité indéterminée, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie ou unités de reporting (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. L'UGT correspond aux entités juridiques ou filiales, niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Lorsque la valeur recouvrable d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en compte de résultat entre l'agrégat "résultat opérationnel courant" et l'agrégat "résultat opérationnel". La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les principales hypothèses retenues en 2010 pour les calculs des valeurs d'utilité sont les suivantes :

- taux de croissance à l'infini de 2 %
- taux d'actualisation de 9,7 %

La Direction a budgété les flux de trésorerie futurs en fonction des performances passées et des évolutions qu'elle anticipe, à la date d'établissement de ces prévisions.

Sur la base des hypothèses mentionnées précédemment, les tests de dépréciations effectués sur les UGT incluant des écarts d'acquisition n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

Pour information, en terme de sensibilité des hypothèses, une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à constater de dépréciation de ces écarts d'acquisition.

1.5 - Immobilisations incorporelles (cf note 4)

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de développement ne sont pas activées dans le Groupe, pour plusieurs raisons :

- lors de la réalisation de ces dépenses, la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, en vue de sa mise en service ou de sa vente, n'est pas certaine ;
- le Groupe n'est pas en mesure de prouver la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages futurs probables. En particulier, il est difficile de démontrer l'existence de marché (et d'en évaluer la durée) pour la production issue des dépenses de développement. En effet, le Groupe est toujours à la pointe de l'innovation dans son marché, et le potentiel de ces développements reste encore inconnu, voire inexistant à ce moment-là.

Ces frais sont constitués essentiellement par des charges de personnel.

1.6 - Immobilisations corporelles (cf note 5)

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est pratiqué essentiellement selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués sont comparables d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- 20 à 30 ans sur les bâtiments,
- 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions,
- 5 à 10 ans sur les équipements industriels,
- de 3 à 5 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport, ...).

1.7 - Dépréciation des immobilisations

Le Groupe effectue annuellement une revue des principales immobilisations incorporelles et corporelles afin d'identifier d'éventuelles dépréciations lorsque les événements ou les circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'il apparaît que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrée, le Groupe procède à une comparaison entre la valeur recouvrable de ces immobilisations et leur valeur comptable nette ; le cas échéant, une dépréciation ramène le montant des actifs concernés à leur valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité ; cette dernière est déterminée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés (discounted cash-flows : DCF) provenant de l'utilisation de l'immobilisation. Après comptabilisation de cette provision, l'immobilisation figure au bilan pour sa valeur comptable nette après dépréciation. S'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'amortissement est calculé sur la base de la nouvelle valeur comptable nette et sur la durée de vie estimée restant à courir de l'immobilisation.

1.8 - Actifs financiers non courants (cf note 7)

Les actifs financiers comprennent des titres de participations minoritaires et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés en juste valeur ou à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter à leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment). Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie".

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

1.9 - Stocks et encours (cf note 8)

Conformément à la norme IAS 2 "Stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés principalement selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés principalement suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les coûts directs et indirects de production.

1.10 - Clients et comptes rattachés (cf note 9)

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 11)

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, sur une ligne spécifique.

1.12 - Impôts sur les bénéficiaires (cf note 22)

Impôts différés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 "Impôts différés", les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur.

Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable. Notamment, il n'a pas été activé d'impôt différé au titre des pertes de certaines filiales dont l'échéance de récupération n'est pas aujourd'hui probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

Intégration fiscale

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale existante, avec EXEL Industries comme tête de Groupe, les filiales du Groupe ont acquitté, sous forme d'acomptes, entre les mains d'EXEL Industries, l'impôt dont elles étaient redevables et EXEL Industries acquittera en fin d'exercice l'impôt de Groupe après les retraitements propres à ce système. L'intégration fiscale a conduit à une charge d'impôt de 191 K€ sur l'exercice 2010, contre une économie d'impôt de 3 587 K€ sur l'exercice précédent.

1.13 - Conversion des éléments en devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode dite du taux de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au taux de change de fin d'exercice et des comptes de résultat au taux de change moyen. Les différences de conversion sont inscrites directement en situation nette, dans le poste "Ecart de conversion".

Les opérations réalisées par les entités du Groupe dans une devise autre que leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les éléments de l'actif et du passif qui sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité concernée sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et gains de change sont comptabilisés en charges et produits financiers.

1.14 - Contrats de location

Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location", sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation estimée.

Seules les opérations significatives font l'objet d'un retraitement (dont la valeur d'achat d'origine du bien financé est supérieure à 150 K€).

Les principaux contrats de location-financement étant retraités dans les comptes consolidés, aucune information complémentaire n'a lieu d'être donnée sur les loyers futurs au titre de ces contrats.

Contrats de locations simples

Les contrats relatifs aux locations simples, pris individuellement, sont de faibles montants ; ils ne présentent pas de caractère significatif. Notamment, le Groupe étant propriétaire de ses sites de production principaux, il n'y a pas de contrat de location immobilière significatif.

1.15 - Provisions – Actifs et passifs éventuels

Selon la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Dans le cas où un passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué mais demeure possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible. Les actifs éventuels figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

1.16 - Engagements de retraite et charges assimilées (cf note 13.3)

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Le groupe fait appel à un organisme extérieur pour couvrir partiellement son passif social. La provision inscrite dans les comptes consolidés correspond uniquement au risque non couvert ainsi qu'aux charges sociales sur la totalité de l'engagement social.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès

l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement par les capitaux propres, donc sans incidence sur le résultat. Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, le coût de l'actualisation ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

1.17 - Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêt des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par le groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés, de la valorisation des actifs incorporels et corporels, de la valorisation des titres de participations, des dépréciations de l'actif courant et des provisions courantes et non courantes.

Dans le contexte économique actuel, l'exercice de prévision d'activité et de planification à moyen terme est rendu plus difficile.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks et les créances clients et des passifs.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les goodwill, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture et lors de l'identification d'indice de perte de valeur sur la base de

perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

1.18 - Information sectorielle

Bien que fabricant ses produits pour trois marchés principaux que sont l'agriculture, le jardinage et l'industrie, le Groupe EXEL Industries n'évolue que sur un seul secteur d'activité : la pulvérisation.

1.19 - Instruments financiers

Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions lié au contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Sur l'exercice, le groupe a été amené à utiliser, ponctuellement, des instruments financiers de couverture des risques sur taux d'intérêt ou sur change afin de limiter son exposition à ceux-ci.

A la clôture de l'exercice, seul l'instrument financier suivant est en cours :

Swap de couverture de taux d'intérêt sur un emprunt bancaire de 2,65 M€ : taux variable échangé contre taux fixe.

La position de cet instrument financier au 31/08/2010 est valorisée à -49 K€.

Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers non courants sont évalués à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche de leur coût amorti.

1.20 - Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises et les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Les produits de l'activité sont enregistrés, conformément à la norme IAS 18, en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges et produits.

Les produits liés à la vente de marchandises sont constatés dès lors que le transfert à l'acheteur des risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

Les remises ou rabais accordés aux clients sont comptabilisés en déduction du revenu.

Les produits liés à la vente de services sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus relatifs à la vente de produits sont comptabilisés lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

2. Périmètre de consolidation

NOM	% DE CONTRÔLE		% D'INTÉRÊTS		Méthode de Consolidation
	08-2010	08-2009	08-2010	08-2009	
EXEL Industries SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Société-mère
Tecnomat Technologies SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Préciculture SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
CMC SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Caruelle-Nicolas SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
RAM Environnement SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Berthoud Agricole SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
FISCHER Nouvelle SARL (Suisse)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Berthoud Sprayers Ltd (UK)	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%	IG
Matrot Equipements SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Matrot UK Ltd (UK)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Herriau SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SNM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SCI CATHAN					
Capagri	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SCI MAIZY					
Vermorel (Roumanie)	83,33%	83,33%	83,33%	83,33%	IG
Ingelia (Roumanie)	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	IG
EXEL gsa SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
EXEL Real Estate (USA)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
EXEL Real Estate Australia (Australie) (a)	100,00%	N.A	100,00%	N.A	IG
EMC LLC (Russie) (d)	100,00%	N.A	100,00%	N.A	IG
Kremlin-Rexson SA	99,48%	99,48%	99,48%	99,48%	IG
<i>Filiales françaises</i>					
SCM SAS	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
API Technologies SAS	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
<i>Filiales étrangères</i>					
Allemagne	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Espagne	99,90%	99,90%	99,38%	99,38%	IG
Kremlin-Rexson Italie	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
EXEL North America (USA)	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Canada (b)	NC	100,00%	NC	99,48%	IG
Portugal	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Argentine	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Pologne	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Brésil	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Afrique du Sud	74,00%	74,00%	73,62%	73,62%	IG
Mexique	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Inde	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Singapour	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Sames Technologies SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
<i>Filiales étrangères</i>					
Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
UK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Inde	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Russie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Hardi International AS (Danemark)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
<i>Filiales étrangères</i>					
Hardi North America Inc. (USA)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Hardi Australia PTY (Australie)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Ilemo-Hardi S.A. (Espagne)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Hardi GmbH (Allemagne)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Svenska Hardi AB (Suède)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Hardi Norge A/S (Norvège)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Hardi Ltd (UK)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
<i>Filiales françaises</i>					
Hardi Evrard SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Hardi Service (c)	100,00%	NA	100,00%	NA	IG
Pommier S.C.E.P.	47,32%	47,32%	47,32%	47,32%	ME

IG: Intégration globale - ME: Mise en équivalence - NC: Non consolidé, sortie du périmètre - NA: Non applicable

CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2010, le périmètre de consolidation du groupe a connu les variations suivantes :

- (a) EXEL Industries a créé une filiale immobilière en Australie, en octobre 2009 : EXEL Real Estate Australia. Cette société immobilière a acquis les terrains et bâtiments industriels antérieurement détenus ou loués par la filiale australienne d'Hardi. Elle loue désormais l'ensemble de l'immobilier à Hardi Australia.

En tant que création de filiale, cela est neutre en termes de variation de périmètre, sur le bilan et le résultat consolidé.

- (b) Kremlin-Rexson a fermé sa filiale au Canada, dont l'activité était gérée depuis la filiale américaine. Cette sortie du périmètre n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.
(c) Hardi International AS a créé une filiale de distribution de pièces détachées, en septembre 2009 : Hardi Service.
(d) EXEL Industries a créé une filiale commerciale en Russie, EMC LLC, qui n'a pas eu d'activité sur l'exercice 2009/2010.

3. Écarts d'acquisition

En Milliers d'Euros	
VALEURS NETTES À L'OUVERTURE	25 547
Evolution du Périmètre	
Augmentations	0
Diminutions	0
Dépréciation pour perte de valeur	0
Autres variations nettes (impact de change)	120
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE	25 668

4. Immobilisations incorporelles

En Milliers d'Euros	31/08/10			31/08/09	
	Brut	Amort.	Depréciat.	Net	Net
Brevets, marques, licences et logiciels informatiques (a)	8 720	(8 028)	0	692	778
Autres immobilisations incorporelles	722	(654)	0	68	89
TOTAL	9 442	(8 682)	0	760	867

(a) Les logiciels achetés représentent la quasi-totalité de ces immobilisations.

5. Immobilisations corporelles

En Milliers d'Euros	31/08/10			31/08/09	
	Brut	Amort.	Depréciat.	Net	Net
Terrains	14 398	(822)	0	13 576	7 398
Constructions	64 032	(34 877)	0	29 155	23 834
Installations techniques	78 576	(62 602)	0	15 974	17 005
Autres immobilisations corporelles (a)	21 284	(17 077)	0	4 206	4 743
Immobilisations corporelles en cours	3 045	0	0	3 045	868
Avances et acomptes	350	0	0	350	342
TOTAL	181 685	(115 379)	0	66 306	54 190

(a) Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel de transport, du mobilier et du matériel informatique. Parmi les immobilisations corporelles brutes figurent, pour 5 395 K€, des éléments acquis en location-financement (cf. note sur les dettes financières).

5.1 - Mouvements de la période concernant les valeurs brutes

En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES EN DÉBUT DE PÉRIODE	162 019	157 629
Acquisitions de la période nettes de transfert	20 028	9 613
Apports de sociétés acquises & variations de périmètre	0	0
Cessions ou mise au rebut de la période	(2 479)	(5 057)
Impact de change & divers	2 117	(166)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES EN FIN DE PÉRIODE	181 685	162 019

5.2 - Mouvements de la période concernant les amortissements cumulés

En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE	107 829	103 361
Dotations de l'exercice	8 731	8 917
Variation de périmètre	0	0
Reprise sur cessions ou mise au rebut	(2 283)	(4 427)
Impact de change & divers	1 102	(21)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN FIN DE PÉRIODE	115 379	107 829

6. Participations dans des entreprises associées

En Milliers d'Euros	
VALEURS NETTES À L'OUVERTURE	2 190
Acquisition	
Variation de Périmètre	0
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	212
Distribution de dividendes	(227)
Cession / sortie	
Autres variations nettes	
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE	2 176

Cela concerne la société Pommier, détenue à 47% par Hardi Evrard, filiale directe de Hardi :

Les agrégats financiers résumés de la société Pommier sont au 31/08/10 :

Actifs : 5,2 M€ Chiffre d'affaires (12 mois) : 7,0 M€
Passifs (hors capitaux propres) : 0,6 M€ Résultat net (12 mois) : 0,5 M€

7. Actifs financiers non courants

Consolidé - En Milliers d'Euros	Brut	31/08/10 Dépréciation	Net	31/08/09 Net
Titres de participations	102	0	102	102
Créances sur participations	1		1	1
Autres titres immobilisés	8	(3)	5	5
Prêts	51		51	53
Autres immobilisations financières	423	(197)	226	261
TOTAL	585	(200)	385	421

Les titres de participations correspondent à des participations minoritaires dans des sociétés de commercialisation de matériels agricoles d'Europe Centrale, détenues à 10%.

8. Stocks et en-cours

En Milliers d'Euros	Brut	31/08/10 Dépréciation	Net	31/08/09 Net
Matières premières	61 049	(16 485)	44 564	54 558
En-cours de biens et services	12 792	(1 353)	11 438	10 309
Produits intermédiaires et finis	25 511	(2 365)	23 146	24 918
Marchandises	10 330	(3 788)	6 542	5 005
TOTAL	109 681	(23 991)	85 690	94 790

9. Créances clients

En Milliers d'euros	Brut	31/08/10		Brut	31/08/09	
		Dépréciation	Net		Dépréciation	Net
Créances clients	78 170	(3 859)	74 310	73 982	(4 025)	69 957
TOTAL	78 170	(3 859)	74 310	73 982	(4 025)	69 957

10. Autres créances

Les autres créances comprennent principalement des créances sur l'état au titre de la TVA récupérable.

En Milliers d'Euros	31/08/10		31/08/09	
	Valeurs nettes		Valeurs nettes	
Créances fiscales hors IS (principalement TVA)	4 555		2 710	
Créances sociales	269		432	
Avances et acomptes versés	1 555		516	
Débiteurs divers	793		1 211	
Charges constatées d'avance	2 181		2 243	
TOTAL	9 353		7 112	

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
Valeurs mobilières de placement	5 137	21 795
Disponibilités	45 324	38 390
TOTAL	50 462	60 186

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, composées principalement de Sicav de Trésorerie, est proche des valeurs inscrites au bilan. La trésorerie disponible est généralement investie dans des placements sans risque (Sicav monétaires). La société ne détient aucun portefeuille d'actions sur le marché.

12. Capital social

Le capital de la société mère est composé de 6 787 900 actions ordinaires de 2,5 euros de nominal, au 31/08/2010. Par ailleurs, la société ne dispose pas d'instruments dilutifs. Aucune opération sur le capital n'a été effectuée durant la période. Le nombre d'actions propres auto-détenues au 31/08/2010 est de 5067.

Politique de gestion des fonds propres

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende. La politique de gestion du groupe repose sur un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres.

Le groupe a par ailleurs mis en place depuis plusieurs années un contrat de liquidité afin de faciliter les transactions quotidiennes. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

13. Provisions pour risques et charges

13.1 - Ventilation par nature de provisions & mouvements de l'exercice

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/09	Dotation	Reprise (Provisions utilisées)	Reprise (Provisions non utilisées)	Reclssmt comptes & autres	Variation périmètre & change	31/08/10
Provisions pour risques	14 998	8 774	(5 692)	(507)	0	16	17 590
Provisions pour charges	7 757	2 743	(1 241)	0	0	5	9 265
TOTAL	22 756	11 517	(6 933)	(507)	0	22	26 855
Dont provisions non courantes	18 776						25 563
Dont provisions courantes	3 980						1 291
TOTAL	22 756	0	0	0	0	0	26 855

13.2 - Ventilation des provisions entre provisions courantes et provisions non courantes

Par principe, les provisions pour risques & charges sont classées en passifs non courants, car leur échéance n'est pas connue précisément, sauf si, au moment de l'arrêté des comptes, la société sait que certaines provisions seront décaissées sur l'exercice suivant. Dans ce dernier cas, les provisions concernées sont classées en passifs courants.

Provisions pour risques et charges non courantes

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	3 145	2 564
Garantie contractuelle envers les clients	7 576	7 743
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	30	30
Engagements de retraite charges sociales comprises	9 038	6 411
Autres engagements sociaux divers (hors plans sociaux)	1 927	477
Risques brevets et litiges rattachés	2 451	1 145
Risque fiscal et provisions pour impôt	440	
Divers	957	405
TOTAL	25 563	18 776

Provisions pour risques et charges courantes

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
Plans sociaux	291	2 965
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	0	254
Risques fiscal et provisions impôts	0	0
Autres engagements sociaux divers	1 000	762
TOTAL	1 291	3 980

13.3 - Engagements de retraite

Les salariés du Groupe bénéficient, selon les pays :

- ▶ d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite (Régimes à prestations définies, qui concernent presque uniquement les salariés français) ;
- ▶ ou de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités (Régime à cotisations définies).

→ Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de personnel les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.

→ Pour les régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision pour engagements de retraite, qui correspond au montant de l'engagement calculé annuellement par des actuaires indépendants, sous déduction des primes versées sur un fonds externalisé auprès d'une compagnie d'assurance.

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux de croissance des salaires

2009	2 %
2010	2 %

- Taux d'actualisation

2009	3,55 %
2010	2,72 %

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Probabilité de vie à terme : Table de mortalité TF 00/02
- Taux de turnover : selon les données démographiques spécifiques à chaque entité du Groupe et selon son expérience.
- Départ volontaire des salariés avec un taux de charges sociales de 45 % sur l'engagement total.

La charge afférente à ces engagements de retraite est comptabilisée en résultat opérationnel courant. Elle se décompose de la façon suivante :

En Milliers d'Euros	Brut	Charges sociales	Total
Coût annuel des services rendus	260	117	377
Coût de l'actualisation	185	83	269
COÛT DE LA PÉRIODE	446	201	646

En Milliers d'Euros	Brut	Charges sociales	Total
ENGAGEMENT TOTAL À L'OUVERTURE	5 259	2 367	7 626
Coût de la période	446	201	646
Ecart actuariels comptabilisés en capitaux propres	1 695	763	2 457
Cotisations payées	(560)	(252)	(812)
Contributions aux actifs des fonds	0		0
Variations de périmètre		0	0
ENGAGEMENT TOTAL À LA CLÔTURE	6 839	3 078	9 917

En Milliers d'Euros	Brut	Charges sociales	Total
ENGAGEMENT TOTAL À LA CLÔTURE	6 839	3 078	9 917
Engagement couvert par le fonds externalisé	(880)		(880)
PROVISION À LA CLÔTURE	5 960	3 078	9 038

En Milliers d'Euros	Brut	Charges sociales	Total
PROVISION À L'OUVERTURE	4 045	2 367	6 411
Coût de la période	446	201	646
Ecart actuariels comptabilisés en capitaux propres	1 695	763	2 457
Cotisations payées	(114)	(252)	(366)
Contributions aux actifs des fonds (y compris rémunération des fonds)	(111)	0	(111)
Variations de périmètre	0	0	0
PROVISION À LA CLÔTURE	5 690	3 078	9 038

14. Détail des dettes financières par nature

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
Crédit d'exploitation court terme et découvert bancaire - France et étranger (b)	22 162	27 178
Location financement (a)	1 734	397
Emprunts auprès des établissements de crédit - France et étranger (c)	21 011	44 085
Dettes sur participation des salariés	394	352
Dettes financières diverses	265	134
Avances conditionnées (d)	168	567
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	45 733	72 713
Selon échéancier ci-après :		
Part non courante (à plus d'1 an)	14 115	26 028
Part courante (à moins d'1 an)	31 617	46 685
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	45 733	72 713

Le taux d'intérêt moyen de l'exercice est de 1,8 % contre 3,6 % sur l'exercice précédent.

(a) Les opérations de location-financement suivantes ont été retraitées en immobilisations et en dettes financières :

En Milliers d'Euros	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Emprunts restants
Terrains & Constructions	3 498	(1 149)	2 349	(1 734)
Installations	1 750	(1 501)	249	
Matériels informatiques	147	(147)	0	
Logiciels informatiques	470	(353)	118	
TOTAL	5 866	(3 150)	2 715	(1 734)
dont immobilisations incorporelles	470	(353)	118	
dont immobilisations corporelles	5 395	(2 797)	2 598	
TOTAL	5 866	(3 150)	2 715	(1 734)

Les opérations non significatives individuellement ou ne débouchant pas sur l'acquisition de biens (parcs de véhicules), n'ont pas fait l'objet de retraitement.

(b) Les dettes bancaires à court terme à l'étranger s'élèvent à 12,3 M€. Elles concernent principalement les filiales étrangères d'Hardi (Danemark, Espagne).

(c) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'analysent ainsi :

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
France	14 169	24 236
Etranger	6 842	19 849
TOTAL	21 011	44 085
Dont dettes à taux fixe	2 689	17 588
Dont dettes à taux variable	18 321	26 497

(d) Il s'agit d'avances octroyées par la DRIRE et l'ANVAR pour des projets de modernisation et d'innovation.

15. Echancier des dettes financières au 31 août 2010

Consolidé - En Milliers d'Euros	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Crédit d'exploitation court terme et découverts bancaires - France et étranger	22 162	0	0	22 162
Location financement	271	677	786	1 734
Dettes auprès des établissements de crédit - France et étranger	8 739	4 514	7 757	21 011
Dettes conditionnées	278	381		659
Dettes financières diverses	168		0	168
TOTAL	31 617	5 572	8 543	45 733

16. Détail des autres dettes courantes

En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
Avances et acomptes reçus	4 169	1 748
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	27 234	32 008
Autres dettes	2 617	3 629
Produits constatés d'avance	4 280	2 248
TOTAL	38 300	39 633

17. Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires par marché et zone géographique se ventile comme suit :

Consolidé - En Millions d'Euros	31/08/10 Exercice	%	31/08/09 Exercice	%
MARCHE				
Protection des Végétaux	283,7	73,8 %	363,0	80,3 %
Protection des Matériaux	100,7	26,2 %	89,2	19,7 %
	384,4		452,2	
ZONES GEOGRAPHIQUES				
France	169,6	44,1 %	234,4	51,8 %
Export	214,8	55,9 %	217,8	48,2 %
	384,4		452,2	

Au 31/08/2010, le chiffre d'affaires export se ventile par zones géographiques de la façon suivante :

	31/08/10	%	31/08/09	%
Europe :	105,3 M€	49 %	122,7 M€	56 %
USA / Canada / Amérique Latine :	45,4 M€	21 %	40,8 M€	19 %
Asie :	24,6 M€	12 %	20,4 M€	9 %
Afrique et Océanie :	39,5 M€	18 %	33,9 M€	16 %
TOTAL EXPORT	214,8 M€	100 %	217,8 M€	100 %

Les facturations à l'export se décomposent ainsi (contre valeur en Euros) :

• TOTAL FACTURÉ EN EUROS (filiales + ventes directes) :	90,5 M€			
• TOTAL FACTURÉ EN DEVICES	124,3 M€			
En Dollar US :	41,4 M€ soit 56,8 M USD	En Couronnes Danoises :	24,2 M€ soit 179,8 M DKK	
En Livre Sterling :	6,3 M€ soit 5,5 M GBP	En Dollars Australiens :	32,6 M€ soit 49,9 M AUD	
Autres devises :	19,8 M€			

18. Charges de personnel et effectifs employés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion et les accords d'intéressement, propres à certaines sociétés du groupe, se sont élevés à 1 086 K€ pour l'exercice clos le 31 août 2010, contre 3 749 K€ pour l'exercice précédent. Ils figurent parmi les charges de personnel de la période.

L'effectif employé à la clôture de l'exercice est le suivant :

Effectifs permanents	31/08/10	31/08/09
SOCIETES FRANCAISES		
Cadres	387	410
ETAM	350	388
Ouvriers	812	871
	1 549	1 669
SOCIETES ETRANGERES		
Cadres	99	102
ETAM	376	346
Ouvriers	541	551
	1 016	999
ENSEMBLE		
Cadres	486	512
ETAM	726	734
Ouvriers	1 353	1 422
TOTAL	2 565	2 668

Effectifs permanents par branche	31/08/10	31/08/09
PROTECTION DES VÉGÉTAUX		
Effectifs employés en France	1 145	1 196
Effectifs employés à l'étranger	751	755
	1 896	1 951
PROTECTION DES MATÉRIAUX		
Effectifs employés en France	404	473
Effectifs employés à l'étranger	265	244
	669	717
ENSEMBLE		
Effectifs employés en France	1 549	1 669
Effectifs employés à l'étranger	1 016	999
	2 565	2 668

La diminution des effectifs s'explique par les plans sociaux engagés sur l'exercice précédent, pour adapter les structures de production à la baisse d'activité.

19. Dotations nettes aux provisions et dépréciations

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10 Exercice	31/08/09 Exercice
Dotations aux provisions & dépréciations d'exploitation		
Provisions pour risques et charges	(3 571)	(3 955)
Dépréciations sur actif courants	(3 393)	(4 185)
Reprises de provisions & dépréciations d'exploitation	5 739	9 788
TOTAL	(1 226)	1 649

20. Charges et produits non récurrents

Cette rubrique comprend des opérations non courantes, qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux ou peu fréquents.

Le montant net des produits et charges non récurrents du groupe est négatif de -3,8 M€. Il comprend principalement :

- à hauteur de + 1 M€ des plus-values nettes de cessions d'immobilisations, notamment de biens immobiliers non stratégiques,
- à hauteur de -1 M€ les risques de litiges sociaux consécutifs aux plans sociaux engagés sur l'exercice précédent,
- à hauteur de -3,8 M€ des dotations à provisions complémentaires, sur des litiges anciens, sur un risque fiscal, ainsi que pour des sinistres survenus sur des bâtiments.

21. Produits et (charges) financiers

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10 Exercice	31/08/09 Exercice
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilière, autres intérêts et produits assimilés	361	554
Produits nets cessions de valeurs mobilières	60	(18)
	420	536
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		
Intérêts et charges assimilées	(2 128)	(3 010)
	(2 128)	(3 010)
PRODUIT (COÛT) NET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(1 708)	(2 474)
(PERTOES) PROFITS DE CHANGES ET AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS	7 197	58
TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	5 490	(2 416)

22. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose en :

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10 Exercice	31/08/09 Exercice
Charges d'impôts exigibles	(6 674)	(4 063)
(Charges) / Produit d'impôts différés	1 263	550
TOTAL	(5 411)	(3 513)

22.1 - Variation de l'impôt différé

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10 Exercice	31/08/09 Exercice
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À L'OUVERTURE : ACTIFS / (PASSIFS)	5 931	4 958
Impôts différés constatés en capitaux propres	981	423
(Charge) / produit d'impôts différés	1 263	550
Variations de périmètre		
Ecart de conversion		
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE	8 175	5 931
<i>Dont impôts différés passifs</i>	<i>(613)</i>	<i>(696)</i>
<i>Dont impôts différés actifs</i>	<i>8 788</i>	<i>6 627</i>

22.2 - Détail des impôts différés par nature

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10 Exercice	31/08/09 Exercice
(actifs si + ; passifs si -)		
Impôts différés liés aux décalages fiscaux temporaires		
Avantages du personnel (participation, congés payés, provision retraite)	3 862	3 503
Autres différences temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable	2 241	727
Déficits fiscaux reportables	1 375	1 814
Impôts différés liés aux écritures de consolidation		
Activation des contrats de location-financement	(318)	(356)
Annulation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	(1 229)	(935)
Elimination des marges internes en stocks	1 392	971
Autres divers	852	208
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE	8 175	5 931
<i>Dont impôts différés passifs</i>	<i>(613)</i>	<i>(696)</i>
<i>Dont impôts différés actifs</i>	<i>8 788</i>	<i>6 627</i>

22.3 - Réconciliation de la charge d'impôt comptabilisée avec la charge d'impôt théorique (Calculée au taux d'impôt applicable en France)

Consolidé - En Milliers d'Euros	31/08/10 Exercice	31/08/09 Exercice
Résultat net avant impôt	22 703	13 085
Taux d'impôt courant en France	34,43 %	34,43 %
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES AU TAUX D'IMPÔT COURANT	(7 817)	(4 505)
Incidence des :		
Différences fiscales permanentes	(404)	(693)
Déficits fiscaux non activés	465	(1 233)
Différentiel de taux d'impôt sur les filiales étrangères	68	282
Crédits impôts	1 897	2 504
Divers (dont impact intégration fiscale)	379	131
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS NETS COMPTABILISÉS	(5 411)	(3 513)
<i>Taux effectif du Groupe en %</i>	<i>23,84 %</i>	<i>26,85 %</i>

Les crédits d'impôts correspondent majoritairement à des crédits d'impôt recherche (C.I.R.).

23. Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

En Milliers d'Euros (+) AUGMENTATION / (-) BAISSSE	31/08/10	31/08/09
Stocks nets	(9 100)	(18 162)
Avances & acomptes versés	1 038	(1 082)
Créances clients nettes	4 354	(36 627)
Créances d'IS courantes	(4 620)	3 895
Autres créances nettes & comptes de régul.	1 204	(1 485)
	(7 214)	(53 462)
Avances & acomptes reçus	2 421	(3 325)
Dettes fournisseurs	4 430	(30 486)
Dettes sur immobilisations	0	22
Dettes fiscales & sociales (hors dette IS courante)	(4 775)	1 837
Dettes d'IS courantes	904	(2 090)
Autres dettes & comptes de régul.	1 020	(4 564)
	4 000	(38 607)
VARIATION DU BFR	(11 123)	(14 855)
Dettes s/ immob. reclassées en partie investissements	0	(22)
Impact changement périmètre s/variation de BFR	6	0
Impact du change s/variation de BFR	1 370	158
VARIATION DU BFR IMPACTANT LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (HORS IMPACT DE CHANGE & PÉRIMÈTRE)	(12 499)	(14 991)

24. Transactions avec les parties liées

24.1 - Rémunération des dirigeants

La rémunération des membres du Comité de Direction, et des mandataires sociaux, s'est élevée à près de 3,6 M€ (charges sociales incluses) pour l'exercice clos le 31/08/2010, contre près de 3,5 M€ au titre de l'exercice clos le 31/08/2009.

Il n'y a pas d'accord de souscription d'actions réservé aux dirigeants, ni de rémunération fondée sur des actions.

Cette rémunération se décompose ainsi :

• Avantages à court terme :	3,6 M€	• Avantages postérieurs à l'emploi :	-
• Autres avantages à long terme :	-	• Indemnités de fin de contrat de travail :	-
• Paiements en actions :	-		

24.2 - Transactions avec les autres parties liées

A l'instar des exercices précédents, le groupe a maintenu inchangés ses liens avec Exel SAS, laquelle a ainsi :

- facturé aux sociétés industrielles des prestations de services pour un montant de 2,88 M€,
- mis à disposition sa trésorerie excédentaire avec un montant maximum de 6,3 M€ ayant donné lieu à une rémunération de 35 K€ déterminée sur la base d'un taux EURIBOR + 0,35 %.

25. Engagements hors bilan & passifs éventuels

25.1 - Garanties données sur dettes financières

Certains crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels acquis. Au 31/08/2010, le montant des nantissemements était non significatif et représentait moins de 1 % de la valeur brute des immobilisations corporelles totales du Groupe.

Au 31/08/2010, il n'y a plus de crédits garantis par des nantissemements sur le fonds de commerce (ceux-ci s'élevaient à 156 K€ au 31/08/2009).

Les lignes de crédit à court terme sont généralement garanties par l'affectation des encours clients financés.

Au 31/08/2010, le total des concours bancaires courants se montait à 22,2 M€ et le total des encours clients nets de dépréciations à 74 M€.

Aucun titre de société filiale n'est donné en garantie pour des emprunts.

25.2 - Ouverture de lignes de crédit à moyen terme

Dans le cadre de l'acquisition de Hardi, et/ou pour d'autres opérations éventuelles de croissance externe, le Groupe EXEL Industries a bénéficié d'ouverture de lignes de crédit à moyen terme auprès de ses banques. Au 31/08/2010, seuls 10 M€ de ces lignes de crédits moyen terme sont utilisées.

25.3 - Caution donnée

Dans le cadre de l'acquisition de Hardi, intervenue au 1^{er} décembre 2007, le Groupe EXEL Industries a consenti une caution en faveur de la Nordea Bank, pour l'ensemble des lignes de crédit (moyen terme et court terme) consenties par cette banque à Hardi et ses filiales. Au 31/08/2010, l'encours net des dettes financières de Hardi et de ses filiales envers la Nordea Bank est de 127 M DKK (soit environ 17 M€).

Par ailleurs, au 31/08/2009, il existait une caution bancaire de 100 M DKK (soit environ 13 M€), en garantie d'un emprunt consenti par la Danske bank à Hardi. Cette caution a été levée à la suite du remboursement de l'emprunt sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2009/2010.

25.4 - Autres engagements

Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'élève à 145 188 heures au 31/08/2010. Ces droits n'ayant pas donné lieu à demande, ils ne sont que potentiels : aucune provision n'a été constituée à cet effet.

A sa connaissance, le Groupe n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

26. Risque de liquidité

Les emprunts contractés par le Groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée basée sur des covenants.

27. Risque fiscal

A sa connaissance, le Groupe n'est exposé à aucun risque fiscal qui ne fasse pas l'objet d'une provision.

28. Exposition au risque de change

De par l'importance de ses ventes en Amérique du Nord et en Australie, ainsi que de ses contrats libellés en dollars US, le Groupe est sensiblement exposé à l'évolution de ces devises.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires du Groupe a été impacté positivement à hauteur de +5,9 M€ par les variations de change, notamment du dollar australien, par rapport au taux moyen de l'exercice précédent.

La majorité des ventes des filiales françaises du Groupe, aux acheteurs étrangers hors groupe, est conclue en euros. Les factures établies en devises par les filiales françaises du Groupe sont converties en euros, au cours du jour de la livraison.

Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent à leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA, au Canada et la filiale anglaise de Berthoud sont facturées en devise locale ; la filiale chinoise est facturée en USD. Bien entendu, les filiales étrangères du groupe facturent leurs clients en monnaie locale et veillent à leur règlement rapide.

29. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EXEL Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 août 2010 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.17 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme décrit dans les notes 1.15 et 1.17 sur les comptes consolidés, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment dans l'évaluation des provisions sur la base des derniers éléments connus. Ces estimations ont conduit le Groupe à constater, au passif de son bilan, des provisions comme indiqué dans la note 13 sur les comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, en particulier dans le contexte de crise évoqué ci-dessus, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Le Groupe procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.4 sur les comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4 et 3 sur les comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Reims et Villeurbanne, le 22 décembre 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA PHILIPPE VENET & ASSOCIÉS
David HUMBERT

DELOITTE & ASSOCIÉS
Dominique NATALE

Comptes sociaux simplifiés

I - Bilan au 31 août 2010

Actif

<i>Comptes sociaux - En Milliers d'Euros</i>	31/08/10	31/08/09
Immobilisations incorporelles nettes	121	133
Immobilisations corporelles nettes	1 817	175
Immobilisations financières	99 744	87 991
ACTIF IMMOBILISÉ	101 682	88 298
Clients et comptes rattachés	962	415
Autres créances	9 223	17 276
Disponibilités	32 446	33 771
Comptes de régularisation	26	33
ACTIF CIRCULANT	42 657	51 496
TOTAL DE L'ACTIF	144 339	139 795

Passif

<i>Comptes sociaux - En Milliers d'Euros</i>	31/08/10	31/08/09
Capital	16 970	16 970
Primes	2 528	2 528
Réserves	4 101	4 101
Report à nouveau	83 941	66 031
Résultat	13 222	20 419
Provisions réglementées	534	341
CAPITAUX PROPRES	121 296	110 389
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 016	2 081
DETTES FINANCIÈRES	10 007	24 028
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185	171
Dettes fiscales et sociales	1 226	366
Autres dettes	5 251	2 713
Comptes de régularisation	1 357	47
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	8 019	3 297
TOTAL DU PASSIF	144 339	139 795

II - Compte de résultat

Comptes sociaux - En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
Chiffre d'affaires	5 082	5 293
Autres produits d'exploitation	1 109	352
Produits d'exploitation	6 191	5 645
Achats consommés		
Autres achats et charges externes	(1 385)	(1 112)
Impôts et taxes	(75)	(67)
Charges de personnel	(822)	(747)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(309)	(63)
Autres charges	(48)	(48)
Charges d'exploitation	(2 638)	(2 037)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 553	3 609
RÉSULTAT FINANCIER	16 625	16 361
RÉSULTAT COURANT	20 179	19 970
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 480)	(1 771)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	16 698	18 199
Impôts	(3 476)	2 220
RÉSULTAT NET	13 222	20 419

III - Annexe aux comptes sociaux

FAITS MARQUANTS

- Au cours de l'exercice, 2 nouvelles filiales ont été créées : une en Australie, Exel Real Estate Australia, et une en Russie, LLC EMC (voir le Tableau des filiales et participations ci-après).

Notre société a consenti des abandons de créances en faveur de certaines de ses filiales, pour un montant total de 2 450 K€, dont 2 000 K€ avec clause de retour à meilleure fortune.

Par ailleurs, une filiale a remboursé 620 K€ au titre de l'activation partielle d'une clause de retour à meilleure fortune.

Ces abandons de créances et retour à meilleure fortune sont enregistrés dans les charges et produits exceptionnels.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES - Articles L123-13 à L123-21 du Code de Commerce

1 - APPLICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice clos au 31/08/2010 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes applicables en France.

Les conventions générales comptables sont donc appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marchés disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les valeurs mobilières de placement.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les titres de participation et créances rattachées, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction de la société dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2 - EXCEPTIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES - DÉROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Il n'a pas été nécessaire de recourir à des exceptions prévues par les textes pour donner une image fidèle de l'entreprise.

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction des durées suivantes :

- Brevets et marques : 1 an à 10 ans
- Logiciels informatiques : 1 an prorata temporis

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel et Outillage : Dégressif entre 3 et 5 ans
- Constructions : Linéaire entre 10 et 20 ans
- Matériel informatique : Dégressif et Linéaire entre 3 et 5 ans
- Matériel de transport : Linéaire entre 3 et 5 ans

Etat de l'actif immobilisé

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	589	0			589
Immobilisations corporelles	1 075	1 789	(162)		2 701
Immobilisations financières :					
Participations	82 331	3 746			86 077
Créances rattachées	6 102	8 014			14 116
Autres titres immobilisés	6				6
Autres	13		(7)		6
TOTAL	90 115	13 548	(169)	0	103 494

Etat des amortissements

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Amortissements immobilisations incorporelles	456	11	0	468
Amortissements immobilisations corporelles	900	95	(111)	884
TOTAL	1 356	107	(111)	1 352

Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Sur frais d'acquisition de titres	340	193		534
TOTAL AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	340	194	0	534

5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute des titres de participation et créances rattachées aux participations correspond au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation, la valeur d'utilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et la valeur de marché reposant notamment sur les capitaux propres réévalués.

Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont activés et sont amortis sur 5 ans à titre dérogatoire.

Tableau des filiales et participations d'EXEL Industries (en Euros)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat 2010	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires 2010	Résultat du dernier exercice après impôts en 2010	Dividendes encaissés par EXEL Industries au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
DEVISE										
FILIALES FRANÇAISES										
BERTHOUD Agricole SAS	Euros	1 155 000	14 275 113	100	5 456 542	5 456 542		37 876 025	1 977 063	5 082 000
CAPAGRI Sarl	Euros	80 000	232 573	100	523 850	523 850	295 000	1 308 118	355	90 000
CARIELLE NICOLAS SAS	Euros	537 000	4 876 562	100	5 472 464	5 472 464		16 324 379	342 906	912 900
CMC SAS	Euros	405 000	553 632	100	843 711	843 711		3 849 397	450 539	990 000
EXEL GSA SAS	Euros	2 600 000	6 475 695	100	5 120 167	5 120 167		21 635 747	2 121 684	1 780 000
HERRIAU SAS	Euros	51 000	-775 761	100	461 273	4 000	1 068 340	997 952	-67 583	
KREMLIN REXSON SA	Euros	6 720 000	5 631 193	99,48	6 333 528	6 333 528		32 945 230	1 421 421	
MATROT Equipements SAS	Euros	1 050 000	1 052 181	100	9 783	9 783	620 000	21 497 410	69 285	
MOREAU SAS	Euros	1 000 000	-357 407	100	1 000 000	1 000 000	6 500 000	13 688 038	120 234	
PRECICULTURE SAS	Euros	419 650	3 061 282	100	1 583 750	1 583 750		25 815 513	1 275 246	2 098 250
RAM Environnement SAS	Euros	100 000	140 313	100	76 769	76 769		1 459 216	-156 554	
SAMES Technologies SAS	Euros	6 000 000	2 647 998	100	9 205 979	9 205 979		37 441 789	4 032 956	
TECNOMA Technologies SAS	Euros	1 174 400	6 495 681	100	6 272 572	6 272 572		36 733 297	1 236 421	2 113 920
FILIALES ÉTRANGÈRES										
VERMOREL	Euros	56	-975 050	83	60	60	2 966 000	1 166 373	-8 334	
INGELIA	Euros	75	11 084	90	2 145	2 145		0	-2 572	
EXEL REAL ESTATE USA	Euros	1 320 978	125 841	100	1 116 101	1 116 101	1 169 070	0	70 141	
HARDI INTERNATIONAL	Euros	13 432 194	28 432 732	100	39 851 598	39 851 598		60 478 385	1 400 494	
LLC EMC (RUSSIE)	Euros	66 579	-24 511	100	66 895	66 895	300 000	0	-24 776	
EXEL REAL ESTATE AUSTRALIA	Euros	3 023 630	366 534	100	2 678 848	2 678 848	8 466 163	0	342 405	
AUTRES PARTICIPATIONS	Euros				6 630	3 673				
					86 082 664	85 622 434	21 384 573			13 067 070

6 - STOCKS ET EN COURS

Sans objet.

7 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont examinées cas par cas et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'elles sont susceptibles de donner lieu à des difficultés de recouvrement.

8 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Le poste est constitué d'actions propres dans le cadre d'un contrat d'animation du cours boursier, soit à la clôture de l'exercice 5 067 titres à 28,49 euros unitaire.

Au cours de l'exercice la société a acheté 41 570 titres à un prix moyen de 26,00 euros et en a vendu 42 772 à un prix moyen de 26,08 euros.

Comptes sociaux - En Milliers d'Euros	Valeurs brutes au bilan	Valeurs de marché au 31/08/10
Titres de placement et d'auto-contrôle	144	144
Bons MT Négociables	0	0
SICAV	0	0
Certificat de dépôt / Comptes à terme	0	0
TOTAL	144	144

9 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La société est tête de groupe intégré fiscalement depuis le 01/09/1993, conformément à la convention du 30/08/1994 à effet du 01/09/1993.

L'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat se décompose ainsi :

• Impôt sur le résultat fiscal propre de la société (identique à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale)	3 593 K€
• Mali d'intégration fiscale (provenant principalement des déficits des filiales imputés sur le résultat d'ensemble)	191 K€
• Crédit d'impôt de la société & régularisations diverses	(308) K€

Total de la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice (ou produit net) 3 476 K€

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En Milliers d'Euros	Résultat avant impôts	Impôts dû	Résultat net après impôts
Résultat courant	20 179	(3 666)	16 512
Résultat exceptionnel	(3 480)	190	(3 290)
RÉSULTAT COMPTABLE	16 698	(3 476)	13 222

Situation fiscale différée

En Milliers d'Euros	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	534
TOTAL ACCROISSEMENTS	534
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	1 376
Charges à déduire ultérieurement (provisions non déductibles)	5 348
TOTAL ALLÈGEMENTS	6 724
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	(6 189)

10 - RISQUE DE CHANGE

Au 31 août 2010, la société détient dans ses disponibilités 20,95 millions de dollars US. Ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change. Ils sont valorisés au 31 août au cours de clôture de 1,268 USD/€, ce qui correspond à 16,5 millions d'euros.

11- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 6 787 900 actions de 2,5 Euros entièrement libérées.

12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en KEuros)

Capitaux Propres au 31 août 2009	110 389
Dividendes	(2 509)
Résultat de l'exercice	13 222
Variation des provisions réglementées	194
Capitaux Propres au 31 août 2010	121 296

13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

13.1 - Mouvements de l'exercice

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	31/08/09	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	31/08/10
Provisions pour litiges chez les filiales	972	3 061			4 033
Provisions pour pertes filiales	1 102		(128)		973
Provisions pour retraite	7	2			10
Provisions pour risques de change	0				0
TOTAL	2 081	3 064	(128)	0	5 016

13.2 - Provisions pour départ à la retraite

Les indemnités conventionnelles à verser lors du départ en retraite des salariés (fixé à 65 ans) sont calculées en fonction des droits acquis au 31/08/2010, sur la base de la convention collective de la métallurgie, selon une table de mortalité, de taux de rotation et avec actualisation et en tenant compte d'un taux de revalorisation générale des salaires.

Le montant de cet engagement a été externalisé pour partie auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée.

13.3 - Autres provisions pour risques et charges

Sur l'exercice en cours, la société a enregistré des provisions complémentaires au titre de risques latents concernant ses filiales, pour un montant net de 2,9 M€.

Ces provisions ont été constatées dans les comptes de la maison mère plutôt que dans les comptes des filiales, par souci de confidentialité et afin de préserver les intérêts des filiales dans les litiges et procédures en cours.

Ces provisions supplémentaires portent principalement sur des litiges rattachés à des brevets, des litiges commerciaux et des risques sociaux.

14 - UTILISATIONS D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, implique que la société procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêt des comptes ainsi que sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement de la société et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par la société lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des titres de participations et des provisions.

15 - AVANCES AUX DIRIGEANTS

Aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au titre de l'exercice.

16 - ECHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

Etat des créances

Compte sociaux - En Milliers d'Euros	Montant brut	à 1 an au plus	à + d'1 an
Créances rattachées à des participations	14 116	1 211	12 905
Autres immobilisations financières	6	6	
Créances clients	997	997	
Créances fiscales & sociales	46	46	
Groupe & associés	9 175	9 175	
Autres créances & comptes de régul.	29	29	
TOTAL	24 367	11 463	12 905
Montant des prêts accordés sur l'exercice	8 791		
Montant des remboursements reçus sur l'exercice	777		

Etat des dettes

Compte sociaux - En Milliers d'Euros	Montant brut	à 1 an au plus	à + d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières	10 007	7	3 000	7 000
Dettes fournisseurs	185	185		
Dettes fiscales & sociales	1 226	1 226		
Groupe & associés	5 201	5 201		
Autres dettes & comptes de régul.	50	50		
TOTAL	16 669	6 669	3 000	7 000
Emprunts souscrits sur l'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	14 020			

17 - RÉSULTAT FINANCIER

Compte sociaux - En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
Produits financiers de participation	13 067	15 641
Autres intérêts et produits assimilés	784	815
Reprise sur provisions		75
Différences positives de change	4 446	2 953
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	80	209
TOTAL DES PRODUITS	18 377	19 693
Dotations aux provisions	0	0
Intérêts	(318)	(906)
Différences négatives de change	(1 434)	(2 426)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL DES CHARGES	(1 751)	(3 332)
RÉSULTAT FINANCIER	16 625	16 361

Les mouvements de trésorerie avec les entreprises liées se sont traduits par :

En Milliers d'Euros	31/08/10	31/08/09
Produits financiers	13 717	16 220
Charges financières	50	140

18 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Compte sociaux - Milliers d'Euros	31/08/10
Mise en œuvre clause retour à meilleure fortune	620
Prix de cession des immobilisations sorties	1 328
Reprise provisions pour risques filiales	128
Divers autres	0
TOTAL DES PRODUITS	2 076
Abandons de créances accordés aux filiales	(2 450)
Vnc des immobilisations sorties	(51)
Dotation à provisions pour risques filiales	(2 861)
Dotation aux amortissements dérogatoires	(194)
TOTAL DES CHARGES	(5 557)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 480)

19 - AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers (en milliers d'€)

• **ENGAGEMENTS DONNÉS :**

Cautions des dettes bancaires Hardi 17 074

• **ENGAGEMENTS REÇUS :**

Clauses de retour à meilleure fortune 9 730

Effectifs moyen

	31/08/10	31/08/09
Cadres	5	5
Employés	2	2
TOTAL	7	7

IV - Projet d'affectation du résultat

En Euros	31/08/10
ORIGINES :	
1. Report à nouveau antérieur	83 941 117
2. Résultat de l'exercice	13 222 359
AFFECTATIONS :	
3. Réserve légale	0
4. Dividendes	4 344 256
5. Report à nouveau	8 878 103
TOTAL	13 222 359

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EXEL Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 août 2010 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

Ces conditions sont décrites dans la note 1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme décrit dans la note 14 de l'annexe, la société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment dans l'évaluation des provisions pour risques et charges sur la base des derniers éléments connus. Ces estimations ont conduit la société à inscrire au passif de son bilan, des provisions pour risques liées à des litiges. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les

calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, en particulier dans le contexte de crise évoqué ci-dessus, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note 5 de l'annexe relative aux "Immobilisations financières" expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, appelle de notre part l'observation suivante :

Le rapport de gestion ne mentionne pas exhaustivement les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce relatives aux rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux durant l'exercice ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims et Villeurbanne, le 22 décembre 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA PHILIPPE VENET & ASSOCIÉS
David HUMBERT

DELOITTE & ASSOCIÉS
Dominique NATALE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec la société Exel gsa

Votre Conseil d'Administration du 2 octobre 2009 a autorisé votre société à vendre à sa filiale EXEL gsa des parcelles de terrains afin de lui permettre la réalisation du projet d'extension de son bâtiment industriel.

Cette cession s'est faite au prix de 1 074 000 €, dégageant une plus value de 1 022 529 €.

1.2 Avec la société Hardi International

Votre conseil d'administration du 9 décembre 2009 a autorisé votre société à proroger le cautionnement de EXEL Industries, au profit de la banque NORDEA, pour un montant pouvant atteindre 600 MDKK (soit 80 millions d'euros) pour une durée maximale pouvant aller jusqu'à novembre 2011.

1.3 Avec la société Kremlin Rexson

Votre Conseil d'Administration du 26 août 2010 a autorisé votre société à réaliser un abandon de créance pouvant aller jusqu'à 2 000 000 euros à la société Kremlin Rexson. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, qui sera " mise en jeu dès que le résultat avant impôts de la société Kremlin Rexson sera positif.

Dans ce cas, le remboursement se fera, sur le même exercice, à hauteur d'un pourcentage du résultat avant impôts pouvant atteindre 90 %.

L'abandon réalisé s'est élevé à 2 000 000 euros et a été confirmé par votre Conseil d'Administration du 9 décembre 2010

1.4 Avec la société Vermorel

Votre Conseil d'Administration du 26 août 2010 a autorisé votre société à consentir à la société Vermorel une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 000 000 euros. L'aide financière réalisée s'est élevée à 487 322 euros et a été confirmée par votre Conseil d'Administration du 9 décembre 2010.

Cette aide a été réalisée à travers des abandons de créances qui s'élèvent à :

- 450 000 euros au titre du prêt consenti par la société à sa filiale le 28 février 2006
- 37 322 euros au titre des factures d'intérêts financiers.

1.5 Avec la société ERE Australia

Autorisation par votre Conseil d'Administration du 26 août 2010 de l'octroi d'un prêt de 12 975 000 dollars australiens, d'une durée de 15 années, moyennant une rémunération au taux de 5 %, révisable annuellement.

Des produits financiers pour 353 506 euros ont été constatés pour la période de mise à disposition dans l'exercice. Le solde au 31 août 2010 restant dû s'élève à 12 110 000 dollars australiens, soit 8 466 163 euros.

1.6 Avec la société EMC RUSSIE

Autorisation par votre Conseil d'Administration du 26 août 2010 de l'octroi d'un prêt de 300 000 euros, d'une durée de 5 années, moyennant une rémunération au taux euribor 3 mois, majoré de 0,5 point, générant 1 K€ de produits financiers dans l'exercice.

2 – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

2.1 Avec la société Exel gsa

Votre Conseil d'Administration du 27 août 2009 a autorisé votre société à vendre des devises (USD) pour un montant pouvant aller jusqu'à 500 000 USD, moyennant un cours figé de 1,40 USD pour 1€. Cette convention a pris effet le 1^{er} septembre 2009 pour une durée de un an.

2.2 Avec la société Moreau

Vos conseils d'administration du 27 août 2008 et du 27 août 2009 ont autorisé votre société à réaliser des abandons de créance pour un montant global de 2 200 000 euros à la Société Moreau. Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune, qui sera mise en jeu dès que les capitaux propres de la Société Moreau auront été reconstitués et que sa situation nette sera positive.

Dans ce cas, le remboursement se fera à concurrence d'un montant pouvant atteindre 90 % de son résultat courant sur le même exercice.

Aucun remboursement n'est intervenu sur l'exercice au titre de la clause de retour à meilleure fortune, les conditions d'activation de cette clause n'étant pas remplies.

2.3 Avec la société Herriau

Votre conseil d'administration du 20 novembre 2007 a autorisé votre société à consentir à la société Herriau un abandon de créance de 1 900 000 euros.

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune qui doit être mise en jeu dès que les capitaux propres de la société Herriau auront été reconstitués et que sa situation nette sera positive.

Dans ce cas, le remboursement se fera à concurrence d'un montant pouvant atteindre 90 % de son résultat courant sur le même exercice.

Aucun remboursement n'est intervenu sur l'exercice au titre de la clause de retour à meilleure fortune, les conditions d'activation de cette clause n'étant pas remplies.

2.4 Avec la société Matrot Equipements

Votre Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2002 a autorisé votre société à consentir à la société Matrot Equipements un abandon de créance de 12,9 millions d'euros, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Cette clause de retour à meilleure fortune est mise en jeu, dès que le résultat courant de la société Matrot Equipements devient bénéficiaire. Dans ce cas, la société Matrot Equipements rembourse votre société à hauteur d'au moins 50 % de son résultat courant, à condition que cette somme ne conduise pas à un résultat négatif dans les comptes de la société Matrot Equipements.

Au cours de l'exercice, et au regard du résultat de la société Matrot Equipements, celle-ci a remboursé à hauteur de 620 000 euros l'abandon de créance. Le solde restant dû au 31 août 2010 au titre de l'abandon de créance s'élève à 3 630 000 euros.

2.5 Avec la société Vermorel

Prorogation du contrat de prêt initial de 3 000 000 d'euros à la société Vermorel autorisée initialement par votre Conseil d'administration en date du 9 juin 2006 avec la société Vermorel et rémunéré au taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 0,35 %. L'avenant signé le 29 janvier 2009 a permis de proroger ce prêt sur une nouvelle période de 5 ans, portant le montant de l'encours maximum atteint au cours de l'exercice à 5 000 000 euros.

Au 31 août 2010, l'encours s'élève à 2 966 000 euros après l'abandon visé au paragraphe 1.4.

Fait à Reims et Villeurbanne, le 22 décembre 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA PHILIPPE VENET & ASSOCIES
David HUMBERT

DELOITTE & ASSOCIÉS
Dominique NATALE

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

I - Avances, prêts et créances (en Euros)

Avances, prêts ou créances				Produits (charges) comptabilisés au 31/08/10
Consentis par	Reçus par	Montant au 31/08/10	Conditions	
SA EXEL Industries	SC Vermorel SRL	2 966 K€	Contrat de Prêt (taux EURIBOR 3 mois + 0,35%)	Néant (annulation des intérêts financiers facturés)
SA EXEL Industries	ERE Australia	8 466 K€	Contrat de Prêt (taux 5 % par an)	354 K€
SA EXEL Industries	EMC Russie	300 K€	Contrat de Prêt (taux EURIBOR 3 mois + 0,5%)	1 K€

II - Autres conventions

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits (charges) comptabilisés
SC Vermorel SRL	Abandon de créance	(487 K€)*
SAS Matrot Equipements	Remboursement partiel reçu au titre de la clause de retour à meilleure fortune	620 K€
SAS Kremlin Rexson	Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	(2000 K€)
Hardi International A/S	Caution accordée à NORDEA par EXEL Industries pour un montant pouvant atteindre au maximum 300 MDKK (40 M€)	
SAS EXEL gsa	Vente d'un terrain	1 023 K€

* Ce montant d'abandon de créance tient compte de l'annulation des intérêts financiers facturés (visés au tableau I).

III - Personnes concernées par les conventions règlementées

Sociétés concernées	Patrick BALLU Président et Directeur Général	Guerric BALLU Directeur Général Délégué	Marc BALLU Directeur Général Délégué	Cyril BALLU Directeur Général Délégué
SC Vermorel SRL	-	-	-	Administrateur (Gérant)
SAS Matrot Equipements	-	Représentant de la Présidente EXEL Industries	-	-
SAS Kremlin Rexson	Administrateur	Président du CA	-	-
Hardi International A/S	Chairman	Member of the Board	-	-
SAS EXEL gsa	Représentant de la Présidente EXEL Industries	-	Directeur Général	-

5

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries

PRÉSIDENT & DIRECTEUR GÉNÉRAL

- **M. Patrick BALLU** - Nommé le 13 septembre 1980, renouvelé le 16 février 1993, puis le 26 février 1999 et le 24 février 2005, pour un mandat d'Administrateur venant à échéance à l'AG du 25 janvier 2011. A l'issue de cette AG, se tiendra un Conseil d'Administration pour le renouveler dans sa fonction de Président et Directeur Général.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

- **M. Gueric BALLU**
- **M. Franck BALLU**
- **M. Marc BALLU**
- **M. Cyril BALLU**

Nommés le 26/10/2005, pour une durée égale à celle du Président et Directeur Général. Ils seront renouvelés dans leurs fonctions par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2011.

ADMINISTRATEURS

- **M. Gueric BALLU** - Nommé le 26 février 2008 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014.
- **M. René MARCHESE** - Nommé le 02 février 1995, renouvelé le 24 février 1998, puis le 19 février 2004 et le 25 janvier 2010, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2015.
- **Société EXEL SAS** - Représentée par Mme Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX. Société nommée le 02 février 1995, renouvelée le 26 février 1999, puis le 24 février 2005, pour un mandat d'Administrateur venant à échéance à l'AG du 25 janvier 2011.

Direction et Comité Stratégique du Groupe

Ce Comité est formé principalement des Directeurs Généraux des filiales du Groupe. Il est chargé de réfléchir et d'arrêter les décisions stratégiques concernant les grandes orientations à prendre pour le développement du Groupe.

- **Patrick BALLU - Président du Groupe EXEL Industries**
Président et Directeur Général de la SA EXEL Industries ; Administrateur de la SA Kremlin Rexson ; Chairman de Hardi International A/S ; Représentant de la Présidente EXEL Industries dans les Stés Berthoud Agricole, Capagri, Caruelle Nicolas, CMC, EXEL gsa, Préciculture, RAM Environnement, Tecnomia Technologies.
- **Gueric BALLU** - Directeur Stratégie et Développement du Groupe ; Directeur Général Délégué de la SA EXEL Industries ; Président du Conseil d'Administration de la SA Kremlin Rexson ; Directeur Général de la SAS CAPAGRI ; Représentant de la Présidente EXEL Industries dans les Stés Herriau, Moreau, Matrot Equipements, Sames Technologies ; Représentant de la Présidente Kremlin Rexson dans les Stés API Technologies et SCM.
- **Marc BALLU** - Directeur Général Délégué de la SA EXEL Industries
Directeur Général de la SAS EXEL gsa.
- **Gilles BLONDET** - Directeur Financier du Groupe.
- **Mathias CESCOUSSE** - Directeur Général de la SAS Matrot Equipements.
- **Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX** - Directeur Juridique Groupe.
- **Vincent DELILLE** - Directeur Général de la SAS Hardi-Evrard ;
Directeur Général de la SAS Hardi Service.
- **Sten KJELSTRUP** - CEO and President de Hardi International A/S.
- **Dominique LAGOUGE** - Directeur Général de la SA Kremlin Rexson ;
Directeur Général de la SAS API Technologies.
- **Pierre NIEUVIARTS** - Directeur Général de la SAS Herriau ; Directeur
Général de la SAS Moreau ; Gérant des SCI du Groupe.
- **Cédric PERRES** - Directeur Général de la SAS Sames Technologies.
- **Jean-Marc PERRIER** - Directeur Général de la SAS Berthoud Agricole.
- **Bertrand PIGNOLET** - Directeur Général de la SAS Tecnomia
Technologies ; Directeur Général de la SAS Préciculture ; Directeur
Général de la SAS CMC.
- **Daniel TRAGUS** - Vice-Chairman de Hardi International A/S.
- **Christophe TURPIN-INVERNON** - Directeur Général de la SAS
Caruelle-Nicolas, Directeur Général de la SAS RAM Environnement.

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA :

cf p. 26, paragraphe 10.3

Récapitulation des honoraires de CAC & audit pris en charge sur l'exercice

	RÉSEAU DELOITTE				AUTRES COMMISSAIRES AUX COMPTES			
	Montant au 31/08/10	%	Montant au 31/08/09	%	Montant au 31/08/10	%	Montant au 31/08/09	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	523 474	73%	532 269	88%	323 895	98%	296 497	98%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	194 734	27%	72 839	12%	5 634	2%	5 076	2%
SOUS TOTAL	718 207	100%	605 108	100%	329 529	100%	301 572	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
SOUS TOTAL	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	718 207	100%	605 108	100%	329 529	100%	301 572	100%

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux
du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place.

Messieurs,

En complément de notre Rapport d'Activité et conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière – modifiée par la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous rends compte, dans le présent Rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre société. Ce Rapport sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

De leur côté, les Commissaires aux Comptes exposeront, dans leur Rapport joint à leur Rapport Général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

La composition de notre Conseil d'Administration

L'administration de notre société est confiée à un Conseil d'Administration composé actuellement de quatre membres, détenant chacun au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts.

Notre Conseil d'Administration ne comprend pas d'Administrateur élu par les salariés, mais bénéficie de l'expérience d'un Administrateur indépendant.

Le mandat de nos Administrateurs a une durée de six ans, renouvelable par période identique.

Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

– Son rôle

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre et procède à ce titre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, notre Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Par ailleurs, en l'application de l'article L823-19 du Code de Commerce (pris en application de l'Ordonnance du 8 décembre 2008), notre société a opté pour que le Conseil d'Administration assure aussi la fonction de Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration, lorsqu'il se réunira en formation de Comité d'Audit, sera présidé par M. René MARCHESE, Administrateur indépendant, en raison de ses compétences particulières qu'il a en matière financière et comptable.

Ce Comité sera notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal par les Commissaires aux Comptes des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Ce Comité rendra compte régulièrement au Conseil d'Administration (dans sa formation collégiale) de l'exercice de ses missions au moins 2 fois par an, à l'occasion de chaque arrêté des comptes semestriels et annuels, et l'informerá sans délai de toute difficulté rencontrée.

– Son fonctionnement

Notre Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société.

Les réunions du Conseil d'Administration sont normalement convoquées et présidées par moi, en ma qualité de Président et Directeur Général, élu par le Conseil d'Administration que je représente et dont j'organise et dirige les travaux. En outre, comme Président, je veille au bon fonctionnement des organes de la société.

Les décisions de notre Conseil sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Sur l'exercice clos au 31 août 2010, notre Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises. A ces Conseils, les décisions ont été prises à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

II. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Définition et objectifs de notre Contrôle interne et de notre gestion des risques

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle mis en place par la Direction Générale, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs,
- la gestion des risques, tous domaines confondus.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques liés de l'activité de la société et de ses filiales. La gestion des risques recouvre non seulement les risques financiers (de change, de taux, ...), mais également les risques opérationnels (informatiques, fraudes, environnementaux, sociaux, juridiques, "e-réputation" ...).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Organisation de notre contrôle interne et de notre gestion des risques

– L'environnement dans lequel s'inscrit notre contrôle interne et notre gestion des risques

Notre Groupe n'a qu'un seul métier : la pulvérisation, appliquée à 3 marchés Agricole, Industrie et Grand Public.

Notre société exerce son activité de conception, de fabrication et de commercialisation de ses matériels de pulvérisation, par l'intermédiaire de filiales industrielles ou commerciales qu'elle contrôle à 100 %, dont certaines détiennent également des filiales étrangères de distribution ou de fabrication.

– Les acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le Conseil d'Administration, de par ses pouvoirs et son rôle de contrôle et d'orientation, est l'acteur principal du contrôle interne de la société et de la gestion des risques.

La Direction Générale de notre société est assurée par le Président et Directeur Général, assisté de 4 Directeurs Généraux Délégués. Ces dirigeants passent beaucoup de temps au sein des filiales pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

– Au sein de nos filiales

Il existe au sein de chacune de nos filiales des procédures de contrôle interne à finalités comptables et financières et des procédures de gestion des risques.

Chaque filiale est autonome dans sa gestion commerciale, sociale, financière et de gestion des risques, dans le respect des règles définies par le Groupe.

Sous l'autorité d'un Directeur Général, mandataire social de la filiale, responsable de l'application au quotidien du contrôle interne et de la gestion des risques, la filiale dispose de tous les moyens nécessaires :

- pour suivre ses performances et sa gestion ;
- pour maîtriser sa gestion des risques.

– L'organisation de la Direction Financière

Le processus de clôture des comptes est organisé en fonction d'un calendrier et d'un planning établi par le Groupe à l'attention de chacune des filiales.

Chacune des filiales est responsable de la production de ses Etats Financiers : elle établit ses comptes prévisionnels, ses comptes annuels et définit ses besoins de trésorerie.

La Direction Financière centrale du Groupe est chargée de l'établissement des comptes consolidés et du contrôle du reporting auprès des filiales. Elle veille également à la bonne application des règles du Groupe, par les filiales, en vue de l'harmonisation des comptes. Elle effectue des audits, quand elle le juge opportun.

La Direction Financière centrale du Groupe coordonne aussi les décisions de gestion de trésorerie de chacune des filiales, dans le cadre de la Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée du Groupe.

– L'organisation de la gestion des risques

Pour assurer la pérennité de ses activités, le Groupe doit veiller à la prévention et à la maîtrise des risques, auxquels il est exposé.

Dans cet objectif, les sociétés du Groupe ont procédé à l'identification des principaux risques encourus dans le cadre de leurs activités.

Des procédures de contrôle pour gérer ces risques ont été mises en œuvre : ainsi, le Groupe a mis en place les moyens nécessaires pour en limiter l'impact financier, notamment grâce aux contrats d'assurances souscrits au niveau du Groupe.

Un Responsable Sécurité Groupe est chargé de veiller à ce que les règles de sécurité soient bien respectées par chaque filiale et que les moyens de surveillance des bâtiments soient efficaces.

Pour la prise en compte de l'Environnement, la politique du Groupe est de promouvoir le développement durable et sa stratégie d'innovation s'inscrit dans cette démarche.

Au sein de chaque filiale et au travers des produits que nous fabriquons, nous veillons de plus en plus à la protection de l'opérateur et à la préservation de l'Environnement. Ces 2 objectifs font d'ailleurs partie intégrante de tous nos cahiers des charges pour la fabrication de nos produits et machines.

Pour nos produits et machines, des contrôles qualité sont effectués, lors des différentes étapes de la production.

Pour s'assurer que ses activités sont en permanence en conformité avec la législation, le Groupe s'appuie sur sa Direction Juridique, qui travaille avec des avocats spécialisés, le cas échéant.

La Direction Juridique centralise et coordonne les aspects juridiques pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Un soin particulier est porté à la propriété intellectuelle et industrielle, qui reste un atout majeur pour le Groupe. Elle est rigoureusement suivie avec le soutien de cabinets extérieurs.

III. Autres procédures

(visées par la Loi n° 2008-649 du 03/07/2008 – Art. 26)

Le Gouvernement d'Entreprise

Le Groupe EXEL Industries est détenu majoritairement par une famille, dont une partie des mandataires sociaux sont issus.

Le Groupe est soucieux des règles d'éthique et de gouvernance d'entreprise :

Compte tenu notamment de sa taille et de ses spécificités, notre Groupe ne se réfère directement à aucun Code de Gouvernement d'Entreprise ; toutefois il s'inspire, pour l'organisation de sa gouvernance, de certaines recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise Middelnet.

Ainsi, le Conseil d'Administration est composé de 4 Administrateurs, dont un Administrateur indépendant selon les critères du Code de Gouvernement Middelnet.

Le Président et Directeur Général de notre société, de même que les autres Dirigeants-mandataires sociaux, ne cumulent pas de Contrat de Travail avec leur Mandat Social. En outre, ils ne disposent pas d'indemnités particulières de départ en retraite, ni de souscription d'actions réservée aux Dirigeants, ni de rémunération fondée sur des actions.

Le pouvoir du Président et Directeur Général de notre société est suffisamment large pour lui permettre d'exercer pleinement la responsabilité de la stratégie ; toutefois, il sait s'entourer des compétences nécessaires du Conseil d'Administration et des membres du Comité Stratégique.

Quant aux Actionnaires, à travers le Document de Référence, ils sont informés des risques majeurs et prévisibles, susceptibles de menacer la pérennité de l'entreprise et de ses filiales.

Par ailleurs, notre société a une bonne connaissance de son actionariat qu'elle cherche à fidéliser dans la durée (notamment avec le vote double après 4 ans de détention des actions).

Les règles relatives à la participation des actionnaires aux assemblées

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées, l'actionnaire devra, au plus tard le 3^e jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris :

- s'il détient des titres nominatifs, être inscrit sur le registre nominatif de la société ;
 - ou, s'il détient des titres au porteur, fournir une attestation de participation délivrée par l'établissement financier gérant ses titres.
- A défaut d'assister personnellement aux Assemblées, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :
- donner procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;
 - adresser une procuration à la société, sans indication de mandataire ;
 - ou voter par correspondance.

La détermination des rémunérations et avantages des Mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration, pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, sont basés sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun des mandataires sociaux.

En outre, lesdits mandataires sociaux, étant parmi les principaux actionnaires, trouvent aussi leur intérêt financier dans l'évolution de leur patrimoine, constitué en grande partie d'actions EXEL Industries, qu'ils détiennent directement ou indirectement, et des dividendes distribués.

Le Président du Conseil d'Administration

Le 9 décembre 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EXEL Industries et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Reims et Villeurbanne, le 22 décembre 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA PHILIPPE VENET & ASSOCIÉS
David HUMBERT

DELOITTE & ASSOCIÉS
Dominique NATALE

6 | INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Renseignements de caractère général concernant EXEL Industries

Dénomination sociale

EXEL Industries

Siège social

54, rue Marcel Paul - 51200 EPERNAY

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'Administration. Mise en conformité des Statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite "Loi NRE" (Cf. articles 13, 18, 19, 20 et 21 des Statuts).

Nationalité

Française.

Date de création de la société

04 août 1952.

Durée

99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 3 août 2051, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Objet social (article 3 des statuts)

"La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays, l'étude, la fabrication et la commercialisation d'équipements, de matériels et de services principalement destinés à l'usage agricole, industriel ou grand public ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous autres objets similaires ou connexes ou contribuant à la réalisation de cet objet, de nature à favoriser directement ou indirectement la pérennité et le développement de la société."

Registre du commerce et des sociétés

RCS EPERNAY B 095 550 356

Code APE :

2830Z

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, juridiques ou comptables, pourront être consultés au siège du Groupe : à EPERNAY (51200) – 54, rue Marcel Paul , (auprès de la Direction Juridique et de la Direction Financière), dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur, concernant le droit d'information des actionnaires.

Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de l'année suivante.

Assemblées Générales (article 23 des statuts)

"Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur temporairement délégué dans ses fonctions ou, à leur défaut, par un Vice-Président. En cas d'absence simultanée du Président, de l'Administrateur temporairement délégué et du ou des Vice-Présidents, l'Assemblée est présidée par l'Administrateur désigné par le Conseil ou, à défaut, par une personne choisie par l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du Bureau.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La participation à l'Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ; dans ce cas, cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi, dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Le vote qui intervient pendant l'Assemblée peut être exprimé par tous moyens (notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc...) dans les conditions fixées par la réglementation et mentionnées dans la convocation."

Cession et transmission des actions

(art. 10 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

Droit de vote double (art. 12 des statuts)

"(...) un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins quatre ans au nom du même titulaire. Le délai de quatre ans court à partir de l'inscription en nominatif."

Le droit de vote double a été introduit par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1997 (12^e résolution).

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert de nominatif en nominatif, par suite de succession ou de donation familiale (cf. législation en vigueur).

Affectation et répartition des bénéfices

(art. 25 des statuts)

"Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :"

"- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire, lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,"

"- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi."

"Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable, qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau."

"L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions."

"Les réserves, dont l'Assemblée Générale a la disposition, peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes, sur lesquels les prélèvements sont effectués."

Rachat par la société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce ainsi que de la Note

d'Information, l'Assemblée Générale du 25 janvier 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis,
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 80 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 27 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Une autorisation en vue du rachat par la société de ses propres actions est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 25 janvier 2011. Elle fait l'objet d'une Note d'Information déposée auprès de l'AMF. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2010.

Titres au porteur identifiables

La société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (article 263-1 de la loi de 1966) de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom et l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissements de seuils statutaires

(art. 10 des statuts)

"Outre les franchissements des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à détenir une fraction du capital ou des

droits de vote égale à 2,5 %, ou à franchir, dans un sens ou dans l'autre, un seuil d'une fraction du capital ou des droits de vote de la Société, représentant un multiple de 2,5 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède, dans les quinze jours à compter de ladite prise ou réduction de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception."

"En cas de défaut de déclaration à la société dans les quinze jours, les sanctions applicables sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur", à savoir : la non-déclaration d'un franchissement de seuil est sanctionnée par la privation du droit de vote des actions excédant la fraction, qui aurait dû être déclarée, et ce pendant un délai de 2 ans suivant la date de cette régularisation.

Renseignements de caractère général concernant le capital

Capital social (art. 6 des statuts)

"Le capital social s'élève à 16 969 750 €, divisé en 6 787 900 actions, toutes de 2,5 € de nominal.

Ces actions sont intégralement souscrites, libérées et réparties entre les actionnaires au prorata de leurs droits."

Il convient de rappeler que l'AGE du 26/02/2008 a doublé le nombre d'actions de la société, en divisant par 2 la valeur nominale de l'action.

Autres titres donnant accès au capital

Néant.

État des nantissements

À notre connaissance, aucune action composant le capital social d'EXEL Industries n'est nantie.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Dividendes

Exercice	Dividende par action
2006/2007	1,50 €/action*
2007/2008	0,75 €/action
2008/2009	0,37 €/action

* Avant doublement du nombre d'actions de la société, par division par 2 du nominal de l'action.

Politique de dividendes

Il est prévu de verser, au cours des prochains exercices, un dividende de l'ordre du quart du résultat net consolidé.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

Evolution du capital au cours des 5 dernières années

Il est à noter qu'aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et que le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.

En effet, l'AGE du 26/02/2008, qui a décidé de doubler le nombre d'actions de la société, en divisant la valeur nominale de l'action par 2, n'a eu aucune incidence sur le montant du capital social.

7

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 25 JANVIER 2011

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, lecture entendue des divers rapports et notamment du "Document de Référence – Rapport Annuel", du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation, les contrôles internes et la gestion des risques ainsi que des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2010, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort un résultat net bénéficiaire de 17 504 K€.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2010, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et résumées dans les rapports précités, et desquels il ressort un résultat bénéficiaire de 13 222 359 €.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice, à savoir 13 222 359 € soit affecté comme suit :

- Distribution d'un dividende, à hauteur de 4 344 256 €, à raison de 0,64 € par action (1), sachant que la Réserve Légale est déjà intégralement dotée ;
- Mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire de 8 878 103 € ; Ce qui portera le report à nouveau à 92 819 220 €.

(1) Dividende qui serait mis en paiement à partir du 28 janvier 2011 aux guichets du CM-CIC Securities.

Par ailleurs, le Conseil demande à l'Assemblée Générale d'approuver la dotation faite au compte "Report à nouveau" du montant correspondant aux dividendes non versés, en raison des actions EXEL Industries détenues par la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire rappelle, en outre, que la société a distribué des dividendes, au cours des 3 derniers exercices comme suit :

Exercice	Dividende par action
2006/2007	1,50 €/action*
2007/2008	0,75 €/action
2008/2009	0,37 €/action

* Avant doublement du nombre d'actions de la société, par division par 2 du nominal de l'action.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve successivement chacune des opérations mentionnées dans ce rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat, au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel global des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil d'Administration, à la somme de 80 000 €, pour l'exercice à clore le 31 août 2011, à charge pour le Conseil d'Administration de se réunir pour procéder à leur répartition entre ses membres.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, autorise, conformément aux dispositions de l'article L225-209 et suivants du Code de Commerce et des autres dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions, pour une période de dix-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée.

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 80 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 27 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées. Cette autorisation se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2010.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats d'Administrateur de M. Patrick BALLU ainsi que celui de la société EXEL SAS, représentée par Mme Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX, viennent à expiration, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de les renouveler pour la durée légale, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.



EXEL Industries – Communication financière

54, rue Marcel Paul - BP 195
51 206 EPERNAY - France
Tél. +33 (0)3 26 51 52 55 – Fax +33 (0)3 26 51 83 51

*Société Anonyme au capital de 16 969 750 euros
Siège Social à ÉPERNAY (Marne) 54, rue Marcel Paul
R.C.S. ÉPERNAY n° B 095 550 356*

www.exel-industries.com

